

DICTIONNAIRE DES VARIABLES

DE L'ENQUÊTE

Sumer 2016-2017

**Surveillance Médicale des Expositions des
salariés aux Risques professionnels**

Contact : dares.sumer@travail.gouv.fr



Sommaire

Présentation de l'enquête SUMER	3
Dictionnaire thématique des variables du fichier SUMER 2016-2017	10
QUESTIONNAIRE PRINCIPAL	10
IDENTIFICATION DU QUESTIONNAIRE	10
CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR.....	14
CARACTERISTIQUE DU SALARIE	33
CONSTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES	56
AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES.....	68
AGENTS CHIMIQUES	85
AGENTS BIOLOGIQUES	219
ACCORD DU SALARIE POUR UNE POST-ENQUETE	263
COMPTE PENIBILITE (C3P)	263
JUGEMENT DU MEDECIN SUR LA QUALITE DU POSTE DE TRAVAIL	263
RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTOQUESTIONNAIRE.....	264
PREVENTION DANS L'ETABLISSEMENT.....	265
Autoquestionnaire	267
Annexe : Correspondance CSP 2003 – FAP 2009	286

Présentation de l'enquête SUMER

La connaissance des expositions aux risques pour la santé dues au travail est une nécessité pour les politiques de prévention au niveau local et national. Les statistiques de maladies professionnelles en France ne couvrent que le champ délimité par le processus complexe de reconnaissance - indemnisation. En 1982, le ministère du Travail a pu mobiliser des médecins du travail pour mettre en place un outil d'évaluation des expositions aux risques. En 1987, des résultats représentatifs de l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail en France ont été établis pour la première fois. Le renouvellement de l'enquête avec un changement de méthodologie en 1994, 2003 et 2010 a consolidé ces résultats. Ils ont permis de situer la nature des divers facteurs de risque par groupe professionnel, par secteur d'activité, ainsi que le nombre de salariés exposés.

Ces données sont apparues d'une grande utilité pour les différents partenaires dans le domaine des politiques, de la recherche et des pratiques de prévention au travail. Le renouvellement de cette opération en 2016 a été engagé.

Caractéristiques de l'enquête

L'enquête SUMER (Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels) est réalisée tous les sept ans par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et la Direction générale du travail (DGT - Inspection médicale du travail).

L'enquête SUMER a été réalisée en 1994, 2003, 2010 et 2016-2017. En premier lieu, elle permet de décrire l'ensemble des expositions professionnelles aux nuisances ou aux situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé des salariés : expositions liées au poste de travail (ambiances et contraintes physiques, contraintes organisationnelles et relationnelles, facteurs psychosociaux de risque, agents biologiques ou produits chimiques) auxquelles sont soumis les salariés, Ce premier objectif intéresse les médecins du travail et d'autres spécialistes de la prévention, ingénieurs d'hygiène et de sécurité, ergonomes, psychologues du travail.

Le second objectif est d'offrir au législateur la possibilité de confronter le champ du règlement consacré à la prévention avec une observation significative des expositions, de leurs dangers, sur le terrain. Une attention particulière a été portée aux nouveaux produits (cancérogènes...) ou aux nouvelles formes d'organisation du travail (facteurs psychosociaux de risques) susceptibles d'engendrer des pathologies. Des questions ont été également introduites sur la politique de prévention des risques dans l'établissement où travaille le salarié enquêté.

Le troisième objectif est d'offrir aux chercheurs une référence pour établir des priorités d'études, fondamentales ou appliquées, ainsi qu'une base de données statistiques pour valider des hypothèses de recherche.

L'enquête SUMER s'inscrit dans un dispositif d'observation des conditions de travail et de l'organisation du travail, principalement fondée sur les enquêtes « Conditions de travail - RPS » (1978, 1984, 1991, 1998, 2005, 2013, 2016), « Techniques et organisation du travail » (1987, 1993), et plus récemment « Changements organisationnels et informatisation » (1997, 2006), dispositif d'enquête à deux volets couplant une interrogation des salariés et des entreprises.

De champ plus restreint que les enquêtes sur les conditions de travail (qui concernent l'ensemble des actifs occupés), l'enquête SUMER apporte en revanche une information plus

précise du fait de l'expertise des enquêteurs (les médecins du travail) qui permet ainsi d'obtenir un degré de technicité élevé, indispensable pour déceler les expositions aux risques et donner une évaluation quantitative (durées d'exposition) et qualitative de leur intensité, notamment pour des risques graves mais peu fréquents et souvent mal connus des salariés. Elle permet également d'apporter de l'information sur les protections (collectives ou individuelles) mises à disposition des salariés et sur les politiques de prévention des risques professionnels menées par les établissements.

SUMER 2016-2017 est la quatrième enquête Sumer. Elle a eu lieu avec la collaboration des médecins du travail et des médecins de prévention enquêteurs. La collecte a été réalisée de juin 2016 à octobre 2017. Comme SUMER 2010, elle couvre le **champ** des salariés suivis par la médecine du travail et couverts par le régime général et le régime agricole (MSA), ainsi que les salariés de certaines grandes entreprises (Air France, la RATP, ENGIE, etc.), des gens de mer, des Hôpitaux publics et de la fonction publique territoriale. Pour l'enquête de 2010, la Fonction Publique de l'Etat avait participé à titre expérimental. En 2016-2017, le champ de l'enquête a été élargi aux enseignants de l'Education Nationale. Au niveau géographique, l'enquête couvre la France métropolitaine et la Réunion, ainsi que pour la première fois, la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe.

Au cours de leurs visites médicales, 30 000 salariés ont été tirés au sort pour participer à l'enquête par 1 243 médecins du travail/de prévention volontaires sur les risques organisationnels, physiques, chimiques et biologiques.

Les salariés ont également rempli un questionnaire auto-administré où ils exposent la vision qu'ils ont de leur travail.

Précision des résultats

L'enquête SUMER est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 30 000 salariés et non pas auprès de l'ensemble des salariés travaillant en France métropolitaine et DOM. Les résultats qu'elle fournit approchent donc la réalité avec une certaine marge d'erreur.

La baisse de près de la moitié du nombre de questionnaires exploitables par rapport à l'édition de 2010 n'affecte pas la qualité et la représentativité statistique de l'enquête. Il faudra cependant être davantage vigilant lors des exploitations de ces données sur des sous-populations à ne pas avoir des effectifs non pondérés trop faibles (<100 salariés répondants) pour préserver cette qualité.

Méthode d'utilisation des données

Les pondérations

La population de référence de l'enquête SUMER 2016-2017 est la population totale de salariés de la France métropolitaine et DOM¹. Pour calculer des statistiques relatives à cette population de salariés à partir des données individuelles de l'enquête, il faut pondérer celles-ci par le poids individuel. Pour un salarié donné de l'échantillon, le poids individuel correspond au nombre de salariés de la population totale de référence que représente cette personne.

Le redressement vise donc à corriger l'échantillon enquêté de ses éventuelles déformations par rapport à la population cible de l'enquête. Chaque questionnaire est affecté d'un poids (coefficient multiplicateur) afin que les expositions professionnelles des 27 000 salariés répondants représentent correctement celles des 25 millions de salariés du champ enquêté.

¹ Hors le personnel non enseignant du Ministère de l'Education Nationale (CPE, etc.).

Du protocole de collecte découle la procédure de pondération : le médecin se déclare enquêteur et c'est lui qui tire au sort les salariés enquêtés. La procédure de pondération est assimilée à celle d'un sondage à deux degrés.

Ce poids individuel, poids redressé, est obtenu après correction des biais, correction de la non-réponse et calage sur la structure de la population de salariés en France métropolitaine et DOM.

- Cette pondération est donnée par la variable **PONDQP** pour les variables du questionnaire principal (20 pages). Il faut donc pondérer les réponses des expositions professionnelles de ce questionnaire principal par la variable **PONDQP**.

- Pour les variables de l'auto questionnaire, il faut pondérer par la variable **PONDAQ**

Base SUMER 2016-2017 : préavis avant toute utilisation

Variables de la base SUMER 2016-2017

Toutes les variables de la base SUMER 2016-2017 sont des variables alphanumériques sauf les variables suivantes : DDVIS2, NAIS, HH, AMPLITUD, NBDIFER, NBSAM, NBNUIT, NBSOIR, NBASTRE, NCHS, AQ62_1NB, AQ62_2NB, AQ63_1NB, AQ63_2NB, AQ65, AQ67, PONDQP et PONDAQ.

Certaines variables du questionnaire ne sont plus accessibles dans le fichier définitif SUMER 2016-2017. Elles étaient utiles essentiellement pour l'apurement du fichier et le redressement (SV, MED, TAUXPRI, TAUXPOS, NBSALCVO, NBSALSVI, TYPETIR, NAFCL, PROFCL, NAFINT).

Les variables STRUC, STRUFPEM, CATPUB et METIE sont citées dans ce dictionnaire des variables mais elles ne sont pas intégrées dans le fichier pour des raisons de confidentialité. Ce sont des variables construites à partir de nomenclatures spécifiques, elles seront mises à disposition à la demande de chaque secteur concerné.

Les codes PCS 2003 et NAF 2008 Rev.2. ont été saisis en clair par les médecins enquêteurs puis recodés par l'Insee. Pour certains questionnaires, les codes PCS et NAF n'ont pas pu être recodé à un niveau fin (147 pour la NAF et 696 pour la PCS) et sont donc considérés comme valeurs manquantes « Non renseignées ». Par conséquent, la FAP qui est obtenue à partir du niveau le plus détaillé de la PCS contient également des valeurs manquantes « ZZZZZ : Autre FAP 2009 ; non renseignée ».

Précautions lors de l'exploitation de l'autoquestionnaire

L'autoquestionnaire est composé de plusieurs questionnaires reconnus et validés :

Questions de l'autoquestionnaire	Questionnaire associé
AQ4 à AQ29	Karasek (stress au travail)
AQ30 à AQ40	Siegrist (partie « récompenses »)
AQ45 à AQ47	« mini module européen »
AQ51 à AQ59	PHQ9 (anxiété, dépression)
AQ60 à AQ63	Violence psychologique au travail (s'inspirant du questionnaire de Leymann)

Dans l'autoquestionnaire, les questions 30 à 40 correspondent à la partie « Récompenses » (soit reconnaissance au travail) du questionnaire de Siegrist. La partie « Efforts intrinsèques » du questionnaire du Siegrist n'a pas été intégrée dans l'autoquestionnaire car elle était trop redondante avec des questions du questionnaire de Karasek. Le rapport habituellement calculé avec le Siegrist « efforts intrinsèques / récompenses » n'est donc pas calculable. Actuellement, les questions du Siegrist seulement prises une à une sont exploitables.

Présentation du dictionnaire des variables de l'enquête SUMER 2016-2017

Le dictionnaire des variables fournit, pour chaque variable de l'enquête, les informations suivantes :

NOM DE LA VARIABLE,

Libellé détaillé du contenu de la variable

Liste des modalités de la variable	Signification de ces modalités
------------------------------------	--------------------------------

Commentaire éventuel décrivant l'origine de la variable ou le filtre et pour certaines variables, l'algorithme de sa construction.

QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

1. Identification du questionnaire

Variables décrivant la collecte (date de l'enquête, rythme de visite, service employeur du médecin, région, etc.) et les pondérations.

2. Caractéristiques de l'établissement employeur

Variables décrivant l'activité économique de l'établissement employeur, sa nature, ainsi que la taille de l'établissement et de l'entreprise. Les secteurs d'activités sont codés suivant la NAF 2008.

3. Caractéristique du salarié

Variables socio-démographiques (sexe, âge, nationalité) et description détaillée de l'activité professionnelle (profession, fonction principale, statut, qualification), du temps et du lieu de travail et de l'ancienneté professionnelle. Les professions sont classées suivant la PCS 2003 et la famille professionnelle (FAP 2009).

4. Contraintes organisationnelles et relationnelles

Regroupe les informations sur les caractéristiques du temps de travail du salarié, le rythme de travail, l'autonomie et les marges d'initiative, le collectif de travail, les contacts avec le public et enfin les normes et évaluations.

Cette partie se réfère à la situation de travail habituelle, contrairement aux 3 parties suivantes, qui se réfèrent à la situation de la dernière semaine travaillée.

5. Ambiances et contraintes physiques

Description des expositions du salarié à des nuisances sonores et thermiques et aux radiations, au travail en air et espace contrôlés, aux situations avec contrainte visuelle, à la manutention manuelle de charges, aux contraintes posturales et articulaires, à l'utilisation de machines et outils vibrants, la conduite dans le cadre du travail et le déplacement avec dénivelé important. La durée et les moyens de protection individuelle mis à disposition, en fonction du type d'exposition, sont indiqués.

6. Agents chimiques

Liste de 94 produits ou familles de produits chimiques présents au poste du salarié pendant la dernière semaine travaillée avec des indications sur la durée d'exposition, l'existence d'une protection collective, l'existence et la nature de protections individuelles mises à disposition, l'intensité de l'exposition avec une précision pour savoir s'il s'agit d'une estimation ou d'une mesure de l'intensité.

Ces items ne prétendent pas recouvrir la totalité des expositions aux produits chimiques. Leur liste est le fruit d'une réflexion dont l'objectif était triple :

- repérer les produits les plus usités pour lesquels il est important de suivre au fil des années le mode d'utilisation,
- repérer les produits les plus dangereux pour la santé pour mieux cibler les actions de prévention, en particulier les produits cancérogènes,
- essayer de cerner les produits émergents, même si une enquête généraliste ne peut pas répondre totalement à cette demande, en particulier pour les produits très peu diffusés.

Par rapport à celle de l'enquête précédente, la liste des produits a légèrement évolué. Les agents chimiques pour lesquels le nombre de réponses était relativement faible ont été supprimés.

Les produits sont classés par famille, puis à l'intérieur par ordre alphabétique. Les principales familles sont :

- Les acides
- Les bases
- Les carburants
- Les composés organiques divers
- Les poussières, fibres et particules ultra-fines
- Les liants
- Les fluides de lubrification et de refroidissement
- Les gaz et fumées
- Les produits carbonés
- Les halogènes
- Les matières plastiques
- Les médicaments (fabrication et usages)
- Les métaux, métalloïdes et dérivés
- Les oxydants
- Les pesticides (fabrication et usages)
- Les solvants
- Les tensio-actifs
- Les produits divers

7. Agents biologiques

Informations sur les expositions aux agents biologiques, leur durée, la mise à disposition de protections collectives et individuelles et de moyens d'hygiène adaptés. En outre, la probabilité d'exposition est demandée uniquement pour la partie « milieu de soins ».

Deux grands types de situations professionnelles sont distinguées : les situations de travail impliquant l'utilisation délibérée d'agents biologiques et les situations de travail où il peut y avoir une exposition dite potentielle. Dans ce second cas, le questionnaire se décline selon le type de réservoir (au sens de la chaîne épidémiologique du risque biologique) : réservoir humain ou animal, puis aborde d'autres circonstances d'expositions potentielles notamment au contact d'un environnement pollué (eau, sol, air).

8. Accord du salarié pour une post-enquête

Accord explicite du salarié qui permet aux chercheurs ensuite de le contacter pour mener des entretiens dans le cadre d'un appel à projets de recherche.

9. Compte pénibilité

On demande si le salarié dispose d'un compte personnel de prévention de la pénibilité.

10. Jugement du médecin sur la qualité du poste de travail

Informations sur l'opinion du médecin-enquêteur sur la qualité du poste de travail du salarié interrogé (échelle de 0 à 4).

11. Renseignements sur l'autoquestionnaire

Renseignements qui visent à contrôler le protocole de passation de l'enquête.

12. Prévention dans l'établissement

Regroupe les informations sur l'existence d'un CHSCT, la présence de délégués syndicaux et/ou représentants du personnel, l'intervention d'intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), l'élaboration d'un document d'évaluation des risques, la mise en œuvre d'un plan de prévention et l'élaboration d'une fiche entreprise.

Autoquestionnaire

Une grande partie de cet autoquestionnaire est composé de questionnaires standards validés. Ainsi le vécu du travail correspond au questionnaire de Karasek, la reconnaissance au travail correspond à la partie « récompenses » du questionnaire de Siegrist, le questionnaire santé correspond d'une part au « mini module européen » commun à plusieurs enquêtes, et d'autre part à un questionnaire PHQ9 pour la dépression (« The patient health questionnaire »).

On y trouve aussi des informations sur le contexte familial de l'enquêté, le sens du travail, sur les comportements hostiles au travail, les agressions, les arrêts maladie, les accidents de travail et l'interruption d'une tâche pour préserver sa santé ou sa sécurité.

Dictionnaire thématique des variables du fichier SUMER 2016-2017

QUESTIONNAIRE PRINCIPAL

IDENTIFICATION DU QUESTIONNAIRE

QUES

Numéro du questionnaire

XXXXXX	N° du questionnaire
--------	---------------------

REG_NEW

Région du service du médecin enquêteur

11	Ile de France
24	Centre-Val de Loire
27	Bourgogne-Franche-Comté
28	Normandie
32	Nord-Pas-de-Calais-Picardie
44	Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
75	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
76	Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
84	Auvergne- Rhône-Alpes
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse
1	Guadeloupe
2	Martinique
3	Guyane
4	La Réunion

SOURCE

Mode de passation du questionnaire

Papier	Saisie sur questionnaire papier
Web	Saisie en ligne

SAUT**Service autonome**

1	Oui Non
---	------------

SIEN**Service inter-entreprise**

1	Oui Non
---	------------

SPRE**Médecine de prévention**

1	Oui Non
---	------------

TYPETIR**Type de tirage au sort des salariés**

1	Dans l'agenda à priori
2	Dans l'agenda à posteriori
3	Dans le fichier parmi les convocables
4	Dans le fichier parmi les salariés suivis
5	Spécifique dans les fichiers de l'Education nationale

PONDQP**Coefficient de pondération pour les salariés pour les questionnaires principaux**

	Coefficient numérique sur 8 caractères
--	--

PONDAQ**Coefficient de pondération pour les salariés pour les auto-questionnaires**

	Coefficient numérique sur 8 caractères
--	--

DATEJ**Jour de l'enquête**

1 à 31	Jour de l'enquête Non renseigné
--------	------------------------------------

DATEM**Mois de l'enquête**

1 à 12	Mois de l'enquête Non renseigné
--------	------------------------------------

DATEAN**Année de l'enquête**

2016 ou 2017	Année de l'enquête Non renseigné
--------------	-------------------------------------

DDVISJ**Jour de la dernière visite périodique**

1 à 31	Jour de la dernière visite périodique Non renseigné
--------	--

DDVISM**Mois de la dernière visite périodique** Mois de la dernière visite périodique

1 à 12	Mois de la dernière visite périodique Non renseigné
--------	--

DDVISA**Année de la dernière visite périodique**

19XX à 2017	Année de la dernière visite périodique Non renseigné
-------------	---

DDVIS2**Nombre de mois écoulés (estimés) depuis la dernière visite** Nombre de mois écoulés (estimés) depuis la dernière visite

0 à 99	Nombre de mois depuis la dernière visite Sans objet Non renseigné
--------	---

DVISPROJ**Jour théorique de la prochaine convocation à un examen médical périodique ou entretien infirmier**

1 à 31	Jour de la prochaine visite périodique Non renseigné
--------	---

DDVISPROM**Mois théorique de la prochaine convocation à un examen médical périodique ou entretien infirmier**

1 à 12	Mois de la prochaine visite périodique Non renseigné
--------	---

DDVISPROA**Année théorique de la prochaine convocation à un examen médical périodique ou entretien infirmier**

2016 à 20XX	Année de la prochaine visite périodique Non renseigné
-------------	--

SMR**Salarié en surveillance médicale renforcée**

1	Oui
2	Non

APT**Salarié fait l'objet d'une restriction d'aptitude**

1	Oui
2	Non

FVIS**Rythme de visite à priori du salarié**

1	6 mois
2	1 an
3	2 ans
4	5 ans
5	Autre Non renseigné

FVISAN

Rythme de visite à priori du salarié en nombre d'année si « AUTRE » coché à la question

FVIS (*réponse en clair*)

1 à 9	Nombre d'années Non renseigné
-------	----------------------------------

FVISMOIS

Rythme de visite à priori du salarié en nombre de mois si « AUTRE » coché à la question FVIS (*réponse en clair*)

1 à 99	Nombre de mois Non renseigné
--------	---------------------------------

TYPVIS

Motif de la visite

1	Convocation périodique ou convocation Sumer
2	Un examen d'embauche (ancienneté d'au moins 3 mois)
3	Autre

TYPVISAUT

Motif de la visite si « AUTRE » coché à la question TYPVIS (*réponse en claire*)

Non vide	Autres types de visites déclarées par le médecin du travail Non renseigné
----------	--

CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT EMPLOYEUR**REGIME**

Type de régime du salariés

Noy	Régime général & Grandes entreprises françaises & Gens de mer
FPE	Fonction Publique d'Etat (Hors Ministère de l'éducation nationale)
FPH	Fonction Publique Hospitalière
FPT	Fonction Publique Territoriale
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MSA	La sécurité sociale agricole

NAF08

Activité principale de l'établissement employeur (NAF rév.2, 2008, en 732 postes)

0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
0112Z	Culture du riz
0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
0114Z	Culture de la canne à sucre
0115Z	Culture du tabac
0116Z	Culture de plantes à fibres
0119Z	Autres cultures non permanentes
0121Z	Culture de la vigne
0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux
0123Z	Culture d'agrumes
0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau
0125Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque
0126Z	Culture de fruits oléagineux
0127Z	Culture de plantes à boissons
0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et

	pharmaceutiques
0129Z	Autres cultures permanentes
0130Z	Reproduction de plantes
0141Z	Élevage de vaches laitières
0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles
0143Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés
0144Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés
0145Z	Élevage d'ovins et de caprins
0146Z	Élevage de porcins
0147Z	Élevage de volailles
0149Z	Élevage d'autres animaux
0150Z	Culture et élevage associés
0161Z	Activités de soutien aux cultures
0162Z	Activités de soutien à la production animale
0163Z	Traitement primaire des récoltes
0164Z	Traitement des semences
0170Z	Chasse, piégeage et services annexes
0210Z	Sylviculture et autres activités forestières
0220Z	Exploitation forestière
0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage
0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière
0311Z	Pêche en mer
0312Z	Pêche en eau douce
0321Z	Aquaculture en mer
0322Z	Aquaculture en eau douce
0510Z	Extraction de houille
0520Z	Extraction de lignite
0610Z	Extraction de pétrole brut
0620Z	Extraction de gaz naturel
0710Z	Extraction de minerais de fer
0721Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium
0729Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux
0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux
0892Z	Extraction de tourbe
0893Z	Production de sel
0899Z	Autres activités extractives n.c.a.
0910Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures
0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande
1013B	Charcuterie
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes
1039A	Autre transformation et conservation de légumes
1039B	Transformation et conservation de fruits
1041A	Fabrication d'huiles et graisses brutes
1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées

1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
1051B	Fabrication de beurre
1051C	Fabrication de fromage
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets
1061A	Meunerie
1061B	Autres activités du travail des grains
1062Z	Fabrication de produits amylacés
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
1071B	Cuisson de produits de boulangerie
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
1071D	Pâtisserie
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires
1081Z	Fabrication de sucre
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
1083Z	Transformation du thé et du café
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements
1085Z	Fabrication de plats préparés
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées
1102A	Fabrication de vins effervescents
1102B	Vinification
1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits
1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées
1105Z	Fabrication de bière
1106Z	Fabrication de malt
1107A	Industrie des eaux de table
1107B	Production de boissons rafraîchissantes
1200Z	Fabrication de produits à base de tabac
1310Z	Préparation de fibres textiles et filature
1320Z	Tissage
1330Z	Ennoblement textile
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes
1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets
1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir
1412Z	Fabrication de vêtements de travail
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure
1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles
1511Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures

1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
1520Z	Fabrication de chaussures
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
1610B	Imprégnation du bois
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois
1622Z	Fabrication de parquets assemblés
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
1624Z	Fabrication d'emballages en bois
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie
1711Z	Fabrication de pâte à papier
1712Z	Fabrication de papier et de carton
1721A	Fabrication de carton ondulé
1721B	Fabrication de cartonnages
1721C	Fabrication d'emballages en papier
1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique
1723Z	Fabrication d'articles de papeterie
1724Z	Fabrication de papiers peints
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton
1811Z	Imprimerie de journaux
1812Z	Autre imprimerie (labeur)
1813Z	Activités de pré-presse
1814Z	Reliure et activités connexes
1820Z	Reproduction d'enregistrements
1910Z	Cokéfaction
1920Z	Raffinage du pétrole
2011Z	Fabrication de gaz industriels
2012Z	Fabrication de colorants et de pigments
2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires
2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base
2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais
2016Z	Fabrication de matières plastiques de base
2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique
2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette
2051Z	Fabrication de produits explosifs
2052Z	Fabrication de colles
2053Z	Fabrication d'huiles essentielles
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques
2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières

	plastiques
2311Z	Fabrication de verre plat
2312Z	Façonnage et transformation du verre plat
2313Z	Fabrication de verre creux
2314Z	Fabrication de fibres de verre
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
2320Z	Fabrication de produits réfractaires
2331Z	Fabrication de carreaux en céramique
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique
2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique
2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique
2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques
2351Z	Fabrication de ciment
2352Z	Fabrication de chaux et plâtre
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi
2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs
2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment
2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres
2391Z	Fabrication de produits abrasifs
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
2410Z	Sidérurgie
2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
2431Z	Étirage à froid de barres
2432Z	Laminage à froid de feuillards
2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage
2434Z	Tréfilage à froid
2441Z	Production de métaux précieux
2442Z	Métallurgie de l'aluminium
2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain
2444Z	Métallurgie du cuivre
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux
2446Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires
2451Z	Fonderie de fonte
2452Z	Fonderie d'acier
2453Z	Fonderie de métaux légers
2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux
2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal
2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
2530Z	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
2540Z	Fabrication d'armes et de munitions
2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres
2550B	Découpage, emboutissage
2561Z	Traitement et revêtement des métaux

2562A	Décolletage
2562B	Mécanique industrielle
2571Z	Fabrication de coutellerie
2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures
2573A	Fabrication de moules et modèles
2573B	Fabrication d'autres outillages
2591Z	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers
2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
2594Z	Fabrication de vis et de boulons
2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques
2611Z	Fabrication de composants électroniques
2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées
2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
2630Z	Fabrication d'équipements de communication
2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
2652Z	Horlogerie
2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique
2680Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques
2711Z	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique
2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
2731Z	Fabrication de câbles de fibres optiques
2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques
2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique
2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
2751Z	Fabrication d'appareils électroménagers
2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques
2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques
2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
2814Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie
2815Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission
2821Z	Fabrication de fours et brûleurs
2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention
2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage
2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières
2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
2849Z	Fabrication d'autres machines-outils
2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie

2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles
2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées
2910Z	Construction de véhicules automobiles
2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques
2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles
2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles
3011Z	Construction de navires et de structures flottantes
3012Z	Construction de bateaux de plaisance
3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
3030Z	Construction aéronautique et spatiale
3040Z	Construction de véhicules militaires de combat
3091Z	Fabrication de motocycles
3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
3099Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin
3102Z	Fabrication de meubles de cuisine
3103Z	Fabrication de matelas
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement
3211Z	Frappe de monnaie
3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
3220Z	Fabrication d'instruments de musique
3230Z	Fabrication d'articles de sport
3240Z	Fabrication de jeux et jouets
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
3250B	Fabrication de lunettes
3291Z	Fabrication d'articles de broserie
3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.
3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux
3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques
3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques
3314Z	Réparation d'équipements électriques
3315Z	Réparation et maintenance navale
3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport
3319Z	Réparation d'autres équipements
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques
3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels
3511Z	Production d'électricité
3512Z	Transport d'électricité
3513Z	Distribution d'électricité
3514Z	Commerce d'électricité

3521Z	Production de combustibles gazeux
3522Z	Distribution de combustibles gazeux par conduites
3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées
3811Z	Collecte des déchets non dangereux
3812Z	Collecte des déchets dangereux
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux
3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux
3831Z	Démantèlement d'épaves
3832Z	Récupération de déchets triés
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets
4110A	Promotion immobilière de logements
4110B	Promotion immobilière de bureaux
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments
4110D	Supports juridiques de programmes
4120A	Construction de maisons individuelles
4120B	Construction d'autres bâtiments
4211Z	Construction de routes et autoroutes
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
4213A	Construction d'ouvrages d'art
4213B	Construction et entretien de tunnels
4221Z	Construction de réseaux pour fluides
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
4311Z	Travaux de démolition
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
4313Z	Forages et sondages
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation
4329A	Travaux d'isolation
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.
4331Z	Travaux de plâtrerie
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
4332C	Agencement de lieux de vente
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie
4339Z	Autres travaux de finition
4391A	Travaux de charpente
4391B	Travaux de couverture par éléments
4399A	Travaux d'étanchéification
4399B	Travaux de montage de structures métalliques
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment
4399D	Autres travaux spécialisés de construction
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles

4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles
4540Z	Commerce et réparation de motocycles
4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis
4612A	Centrales d'achat de carburant
4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction
4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions
4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie
4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir
4617A	Centrales d'achat alimentaires
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques
4619A	Centrales d'achat non alimentaires
4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers
4621Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
4622Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants
4624Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande
4632C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons
4635Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé
4641Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures

4643Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers
4644Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
4645Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques
4647Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage
4648Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie
4649Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques
4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels
4652Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication
4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
4662Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils
4663Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil
4664Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement
4665Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau
4666Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
4671Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
4672Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux
4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration
4674A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie
4674B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques
4676Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé
4711A	Commerce de détail de produits surgelés
4711B	Commerce d'alimentation générale
4711C	Supérettes
4711D	Supermarchés
4711E	Magasins multi-commerces
4711F	Hypermarchés

4719A	Grands magasins
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m ²)
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m ² et plus)
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
4759A	Commerce de détail de meubles
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
4772A	Commerce de détail de la chaussure
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
4778A	Commerces de détail d'optique
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur

	éventaires et marchés
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés
4791A	Vente à distance sur catalogue général
4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé
4799A	Vente à domicile
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
4920Z	Transports ferroviaires de fret
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs
4932Z	Transports de voyageurs par taxis
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs
4939B	Autres transports routiers de voyageurs
4939C	Téléphériques et remontées mécaniques
4941A	Transports routiers de fret interurbains
4941B	Transports routiers de fret de proximité
4941C	Location de camions avec chauffeur
4942Z	Services de déménagement
4950Z	Transports par conduites
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret
5030Z	Transports fluviaux de passagers
5040Z	Transports fluviaux de fret
5110Z	Transports aériens de passagers
5121Z	Transports aériens de fret
5122Z	Transports spatiaux
5210A	Entreposage et stockage frigorifique
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens
5224A	Manutention portuaire
5224B	Manutention non portuaire
5229A	Messagerie, fret express
5229B	Affrètement et organisation des transports
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel
5320Z	Autres activités de poste et de courrier
5510Z	Hôtels et hébergement similaire
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
5590Z	Autres hébergements
5610A	Restauration traditionnelle
5610B	Cafétérias et autres libres-services
5610C	Restauration de type rapide
5621Z	Services des traiteurs
5629A	Restauration collective sous contrat
5629B	Autres services de restauration n.c.a.
5630Z	Débites de boissons
5811Z	Édition de livres
5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses
5813Z	Édition de journaux
5814Z	Édition de revues et périodiques
5819Z	Autres activités d'édition

5821Z	Édition de jeux électroniques
5829A	Édition de logiciels système et de réseau
5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages
5829C	Édition de logiciels applicatifs
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
5911C	Production de films pour le cinéma
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Édition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
6020A	Édition de chaînes généralistes
6020B	Édition de chaînes thématiques
6110Z	Télécommunications filaires
6120Z	Télécommunications sans fil
6130Z	Télécommunications par satellite
6190Z	Autres activités de télécommunication
6201Z	Programmation informatique
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
6203Z	Gestion d'installations informatiques
6209Z	Autres activités informatiques
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes
6312Z	Portails Internet
6391Z	Activités des agences de presse
6399Z	Autres services d'information n.c.a.
6411Z	Activités de banque centrale
6419Z	Autres intermédiations monétaires
6420Z	Activités des sociétés holding
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires
6491Z	Crédit-bail
6492Z	Autre distribution de crédit
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
6511Z	Assurance vie
6512Z	Autres assurances
6520Z	Réassurance
6530Z	Caisses de retraite
6611Z	Administration de marchés financiers
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.
6621Z	Évaluation des risques et dommages
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite
6630Z	Gestion de fonds
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers
6820A	Location de logements

6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
6831Z	Agences immobilières
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier
6910Z	Activités juridiques
6920Z	Activités comptables
7010Z	Activités des sièges sociaux
7021Z	Conseil en relations publiques et communication
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
7111Z	Activités d'architecture
7112A	Activité des géomètres
7112B	Ingénierie, études techniques
7120A	Contrôle technique automobile
7120B	Analyses, essais et inspections techniques
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
7311Z	Activités des agences de publicité
7312Z	Régie publicitaire de médias
7320Z	Études de marché et sondages
7410Z	Activités spécialisées de design
7420Z	Activités photographiques
7430Z	Traduction et interprétation
7490A	Activité des économistes de la construction
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
7500Z	Activités vétérinaires
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers
7712Z	Location et location-bail de camions
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau
7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.
7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre
7820Z	Activités des agences de travail temporaire
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines
7911Z	Activités des agences de voyage
7912Z	Activités des voyagistes
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes
8010Z	Activités de sécurité privée
8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité

8030Z	Activités d'enquête
8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments
8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel
8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.
8130Z	Services d'aménagement paysager
8211Z	Services administratifs combinés de bureau
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau
8220Z	Activités de centres d'appels
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès
8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle
8292Z	Activités de conditionnement
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
8411Z	Administration publique générale
8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques
8421Z	Affaires étrangères
8422Z	Défense
8423Z	Justice
8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité
8425Z	Services du feu et de secours
8430A	Activités générales de sécurité sociale
8430B	Gestion des retraites complémentaires
8430C	Distribution sociale de revenus
8510Z	Enseignement pré-primaire
8520Z	Enseignement primaire
8531Z	Enseignement secondaire général
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel
8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur
8542Z	Enseignement supérieur
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs
8552Z	Enseignement culturel
8553Z	Enseignement de la conduite
8559A	Formation continue d'adultes
8559B	Autres enseignements
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement
8610Z	Activités hospitalières
8621Z	Activité des médecins généralistes
8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie
8622B	Activités chirurgicales
8622C	Autres activités des médecins spécialistes
8623Z	Pratique dentaire
8690A	Ambulances
8690B	Laboratoires d'analyses médicales
8690C	Centres de collecte et banques d'organes
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes
8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs

8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux
8720B	Hébergement social pour toxicomanes
8730A	Hébergement social pour personnes âgées
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social
8810A	Aide à domicile
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées
8810C	Aide par le travail
8891A	Accueil de jeunes enfants
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.
9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
9003B	Autre création artistique
9004Z	Gestion de salles de spectacles
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
9102Z	Gestion des musées
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent
9311Z	Gestion d'installations sportives
9312Z	Activités de clubs de sports
9313Z	Activités des centres de culture physique
9319Z	Autres activités liées au sport
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs
9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires
9412Z	Activités des organisations professionnelles
9420Z	Activités des syndicats de salariés
9491Z	Activités des organisations religieuses
9492Z	Activités des organisations politiques
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
9512Z	Réparation d'équipements de communication
9521Z	Réparation de produits électroniques grand public
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie

9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail
9602A	Coiffure
9602B	Soins de beauté
9603Z	Services funéraires
9604Z	Entretien corporel
9609Z	Autres services personnels n.c.a.
9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
9810Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre
9820Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre
9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
	Non renseigné

NAF08G4

Activité de l'établissement employeur (NAF rév.2 , 2008, en 4 postes)

ES	Agriculture
ET	Industrie
EU	Construction
EV	Tertiaire

Regroupement de NAF08 en 4 postes

NAF08G38**Activité de l'établissement employeur (NAF rév.2 , 2008, en 38 postes)**

AZ	Agriculture, sylviculture et pêche
BZ	Industries extractives
CA	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac
CB	Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure
CC	Travail du bois, industries du papier et imprimerie
CD	Cokéfaction et raffinage
CE	Industrie chimique
CF	Industrie pharmaceutique
CG	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
CJ	Fabrication d'équipements électriques
CK	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
CL	Fabrication de matériels de transport
CM	Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements
DZ	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
EZ	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FZ	Construction
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
HZ	Transports et entreposage
IZ	Hébergement et restauration
JA	Edition, audiovisuel et diffusion
JB	Télécommunications
JC	Activités informatiques et services d'information
KZ	Activités financières et d'assurance
LZ	Activités immobilières
LI	Dont : loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire
MA	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques
MB	Recherche-développement scientifique
MC	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
NZ	Activités de services administratifs et de soutien
OZ	Administration publique
PZ	Enseignement
QA	Activités pour la santé humaine
QB	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives
SZ	Autres activités de services
TZ	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
UZ	Activités extra-territoriales

Regroupement de NAF08 en 38 postes

EMPL

Nature de l'employeur:

1	Entreprise privée (SAS, SARL, EURL, SCP, entreprise individuelle...)
2	Organisation mutualiste, associative, coopérative (hors secteur public social et médico-social)
3	Particulier
4	Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic)
5	Fonction publique de l'Etat
6	Fonction publique territoriale
7	Fonction publique hospitalière

STRUC

Nature de la structure administrative (pour la fonction publique et les entreprises parapubliques)

Combinaisons de lettres ou chiffres	Nature de la structure administrative
-------------------------------------	---------------------------------------

Cette variable n'est pas intégrée dans la base SUMER 2016-2017. Elle est livrée aux secteurs concernés qui en feraient la demande pour leurs propres études. Nomenclatures accessibles sur le site de la DARES dans la rubrique « [nomenclatures spécifiques](#) ».

STRUFPE

Nature de la structure administrative pour la fonction publique de l'Etat uniquement

1	Ministère
2	Etablissement public local d'enseignement
3	Autre établissement public administratif (EPA) de l'Etat

Cette variable n'est pas intégrée dans la base SUMER 2016-2017. Elle est livrée aux secteurs concernés qui en feraient la demande pour leurs propres études.

ETAB

Nombre de salariés dans l'établissement (site) voir la définition en page 33 du [guide de collecte](#) de Sumer 2016

1	Moins de 10 salariés
2	De 10 à 49
3	50 à 249
4	250 à 499
5	500 ou plus

ENT

Nombre de salariés dans l'entreprise

1	Moins de 10 salariés
2	De 10 à 49
3	50 à 249
4	250 à 499
5	500 ou plus
6	Ne sait pas

CARACTERISTIQUE DU SALARIE

CHAMP94

Champ de l'enquête SUMER 1994

1	Oui, dans le champ SUMER 1994
2	Non

Le champ de l'enquête SUMER 1994 : les salariés du régime général et de la Mutuelle Sociale Agricole

CHAMP03

Champ de l'enquête SUMER 2003

1	Oui, dans le champ SUMER 2003
2	Non

Le champ de l'enquête SUMER 2003 : le champ a été étendu aux salariés de la Poste, de la SNCF, d'EDF-GDF, d'Air France, de la fonction publique hospitalière

CHAMP10

Champ de l'enquête SUMER 2010

1	Oui, dans le champ SUMER 2010
2	Non

Le champ de l'enquête SUMER 2010 : le champ a été étendu aux agents de la FPE (hors Ministère des l'agriculture, des affaires étrangères, de l'Education Nationale, des Affaires sociales et de la recherche (hors CNRS)), aux agents de la fonction publique territoriale et à la Réunion

SEXE

Sexe

1	Masculin
2	féminin

NAT

Nationalité

1	Française
2	Etrangère mais Union Européenne
3	Etrangère hors Union Européenne

NAIS

Année de naissance du salarié

1940 à 2001	Année de naissance
-------------	--------------------

STATUT**Statut de l'emploi**

1	Apprenti, contrat de formation ou emploi en alternance
2	Stagiaire
3	Intérimaire (placé par une agence d'intérim)
4	Contrat à durée déterminée (CDD) ou autre emploi à durée limitée, contrat saisonnier, vacataire, pigiste, etc.
5	Emploi sans limite de durée (CDI)
6	Agent à statut (SNCF, EDF GDF Suez, etc.)
7	Fonctionnaire (stagiaire ou titulaire)

ANCIEN**Ancienneté dans l'entreprise (pour les salariés hors fonction publique) ou dans la fonction publique (pour les agents de la fonction publique)**

1	Moins de 6 mois
2	Entre 6 mois et 1 an
3	Entre 1 an et moins de 3 mois
4	Entre 3 ans et moins de 10 ans
5	10 ans ou plus

TPS**Temps de travail**

1	Temps complet
2	Temps partiel

CHOITPS**Choix du temps de travail**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

SUPERVIS**Superviser le travail d'autres salariés (hors apprentis ou stagiaires)**

1	Oui et c'est ma tâche principale
2	Oui, mais ce n'est pas ma tâche principale
3	Non
	Non renseigné

LIEU**Lieu de travail : au cours de la dernière semaine, votre activité a majoritairement eu lieu**

1	Dans les locaux de votre employeur (bureau, atelier, magasin,...)
2	Chez un ou des clients (usagers)
3	Sur un chantier
4	A votre domicile
5	Dans un autre endroit (voie publique, véhicule, mission, déplacement,...)
	Non renseigné

PCS03**Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS 2003)**

111a	Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures
111b	Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation
111c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation
111d	Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation
111e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation
111f	Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante
121a	Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures
121b	Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation
121c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation
121d	Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation
121e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation
121f	Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante
122a	Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés
122b	Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés
122c	Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés
131a	Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures
131b	Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation
131c	Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation
131d	Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation
131e	Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation
131f	Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante
211a	Artisans maçons
211b	Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois
211c	Artisans couvreurs
211d	Artisans plombiers, chauffagistes
211e	Artisans électriciens du bâtiment
211f	Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment
211g	Artisans serruriers, métalliers
211h	Artisans en terrassement, travaux publics
211j	Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes
212a	Artisans mécaniciens en machines agricoles
212b	Artisans chaudronniers
212c	Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)
212d	Artisans divers de fabrication de machines
213a	Artisans de l'habillement, du textile et du cuir
214a	Artisans de l'ameublement
214b	Artisans du travail mécanique du bois
214c	Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction
214d	Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)
214e	Artisans d'art
214f	Autres artisans de fabrication (y.c. horlogers, matériel de précision)
215a	Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés
215b	Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés
215c	Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés
215d	Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés
216a	Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles
216b	Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles
216c	Artisans réparateurs divers
217a	Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9

	salariés
217b	Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés
217c	Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés
217d	Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés
217e	Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés
218a	Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés
219a	Aides familiaux non salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial
221a	Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés
221b	Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés
222a	Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés
222b	Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés
223a	Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés
223b	Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés
223c	Fleuristes, de 0 à 9 salariés
223d	Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés
223e	Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés
223f	Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés
223g	Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés
223h	Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés
224a	Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés
224b	Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés
224c	Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés
224d	Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés
225a	Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés
226a	Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés
226b	Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés
226c	Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés
227a	Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés
227b	Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés
227c	Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés
227d	Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés
231a	Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus
232a	Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés
233a	Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés
233b	Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés
233c	Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés
233d	Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés
311a	Médecins libéraux spécialistes
311b	Médecins libéraux généralistes
311c	Chirurgiens dentistes (libéraux ou salariés)
311d	Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)
311e	Vétérinaires (libéraux ou salariés)
311f	Pharmaciens libéraux
312a	Avocats
312b	Notaires

312c	Experts comptables, comptables agréés, libéraux
312d	Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité
312e	Ingénieurs conseils libéraux en études techniques
312f	Architectes libéraux
312g	Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses
313a	Aides familiaux non salariés de professions libérales effectuant un travail administratif
331a	Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)
332a	Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés
332b	Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux
333a	Magistrats
333b	Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes
333c	Cadres de la Poste
333d	Cadres administratifs de France Télécom (statut public)
333e	Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
333f	Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)
334a	Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)
335a	Personnes exerçant un mandat politique ou syndical
341a	Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire
341b	Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs
342a	Enseignants de l'enseignement supérieur
342e	Chercheurs de la recherche publique
343a	Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle
344a	Médecins hospitaliers sans activité libérale
344b	Médecins salariés non hospitaliers
344c	Internes en médecine, odontologie et pharmacie
344d	Pharmaciens salariés
351a	Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)
352a	Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)
352b	Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes
353a	Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)
353b	Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles
353c	Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles
354a	Artistes plasticiens
354b	Artistes+B493 de la musique et du chant
354c	Artistes dramatiques
354d	Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers
354g	Professeurs d'art (hors établissements scolaires)
371a	Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises
372a	Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales
372b	Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers

372c	Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement
372d	Cadres spécialistes de la formation
372e	Juristes
372f	Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)
373a	Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises
373b	Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises
373c	Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises
373d	Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises
374a	Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail
374b	Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique
374c	Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)
374d	Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)
375a	Cadres de la publicité
375b	Cadres des relations publiques et de la communication
376a	Cadres des marchés financiers
376b	Cadres des opérations bancaires
376c	Cadres commerciaux de la banque
376d	Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire
376e	Cadres des services techniques des assurances
376f	Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
376g	Cadres de l'immobilier
377a	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
380a	Directeurs techniques des grandes entreprises
381a	Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts
382a	Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics
382b	Architectes salariés
382c	Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics
382d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics
383a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique
383b	Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique
383c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel
384a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux
384b	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux
384c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel
385a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385b	Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)
385c	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)
386a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres

	industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)
386d	Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau
386e	Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
387a	Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels
387b	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
387c	Ingénieurs et cadres des méthodes de production
387d	Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité
387e	Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs
387f	Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement
388a	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique
388b	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
388c	Chefs de projets informatiques, responsables informatiques
388d	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications
388e	Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications
389a	Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports
389b	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
389c	Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande
421a	Instituteurs
421b	Professeurs des écoles
422a	Professeurs d'enseignement général des collèges
422b	Professeurs de lycée professionnel
422c	Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire
422d	Conseillers principaux d'éducation
422e	Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement
423a	Moniteurs d'école de conduite
423b	Formateurs et animateurs de formation continue
424a	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels
425a	Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine
431a	Cadres infirmiers et assimilés
431b	Infirmiers psychiatriques
431c	Puéricultrices
431d	Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)
431e	Sages-femmes (libérales ou salariées)
431f	Infirmiers en soins généraux, salariés
431g	Infirmiers libéraux
432a	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux
432b	Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés
432c	Autres spécialistes de la rééducation, libéraux
432d	Autres spécialistes de la rééducation, salariés
433a	Techniciens médicaux
433b	Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)
433c	Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)
433d	Préparateurs en pharmacie
434a	Cadres de l'intervention socio-éducative
434b	Assistants de service social

434c	Conseillers en économie sociale familiale
434d	Educateurs spécialisés
434e	Moniteurs éducateurs
434f	Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier
434g	Educateurs de jeunes enfants
435a	Directeurs de centres socioculturels et de loisirs
435b	Animateurs socioculturels et de loisirs
441a	Clergé séculier
441b	Clergé régulier
451a	Professions intermédiaires de la Poste
451b	Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)
451c	Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés
451d	Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
451e	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)
451f	Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)
452a	Inspecteurs et officiers de police
452b	Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie
461a	Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)
461d	Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables
461e	Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel
461f	Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs
462a	Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)
462b	Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente
462c	Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs
462d	Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)
462e	Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)
463a	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique
463b	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)
463c	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises
463d	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)
463e	Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)
464a	Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)
464b	Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)
465a	Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)
465b	Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et

465c	audiovisuels (indépendants ou salariés)
466a	Photographes (indépendants et salariés)
466b	Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)
466c	Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)
467a	Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)
467b	Chargés de clientèle bancaire
467c	Techniciens des opérations bancaires
467d	Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances
468a	Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale
468b	Maîtrise de restauration : salle et service
471a	Maîtrise de l'hébergement : hall et étages
471b	Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt
472a	Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt
472b	Dessinateurs en bâtiment, travaux publics
472c	Géomètres, topographes
472d	Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics
473a	Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
473b	Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique
473c	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique
474a	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique
474b	Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux
474c	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux
475a	Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux
475b	Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
476a	Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation
476b	Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition
477a	Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois
477b	Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
477c	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)
477d	Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)
478a	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions
478b	Techniciens d'étude et de développement en informatique
478c	Techniciens de production, d'exploitation en informatique
478d	Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
479a	Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux
479b	Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement
480a	Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers
	Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture,

	sylviculture
480b	Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche
481a	Conducteurs de travaux (non cadres)
481b	Chefs de chantier (non cadres)
482a	Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique
483a	Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux
484a	Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.
484b	Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation
485a	Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage
485b	Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)
486a	Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique
486d	Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique
486e	Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)
487a	Responsables d'entrepôt, de magasinage
487b	Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention
488a	Maîtrise de restauration : cuisine/production
488b	Maîtrise de restauration : gestion d'établissement
521a	Employés de la Poste
521b	Employés de France Télécom (statut public)
522a	Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes
523a	Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
524a	Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)
525a	Agents de service des établissements primaires
525b	Agents de service des autres établissements d'enseignement
525c	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)
525d	Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)
526a	Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)
526b	Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux
526c	Auxiliaires de puériculture
526d	Aides médico-psychologiques
526e	Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)
531a	Agents de police de l'Etat
531b	Agents des polices municipales
531c	Surveillants de l'administration pénitentiaire
532a	Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)
532b	Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)
532c	Hommes du rang (sauf pompiers militaires)
533a	Pompiers (y.c. pompiers militaires)
533b	Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels
533c	Agents de surveillance du patrimoine et des administrations

534a	Agents civils de sécurité et de surveillance
534b	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)
541a	Agents et hôtesse d'accueil et d'information (hors hôtellerie)
541d	Standardistes, téléphonistes
542a	Secrétaires
542b	Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte
543a	Employés des services comptables ou financiers
543d	Employés administratifs divers d'entreprises
544a	Employés et opérateurs d'exploitation en informatique
545a	Employés administratifs des services techniques de la banque
545b	Employés des services commerciaux de la banque
545c	Employés des services techniques des assurances
545d	Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés
546a	Contrôleurs des transports (personnels roulants)
546b	Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme
546c	Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises
546d	Hôtesse de l'air et stewards
546e	Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)
551a	Employés de libre service du commerce et magasiniers
552a	Caissiers de magasin
553a	Vendeurs non spécialisés
554a	Vendeurs en alimentation
554b	Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer
554c	Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage
554d	Vendeurs du commerce de fleurs
554e	Vendeurs en habillement et articles de sport
554f	Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique
554g	Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)
554h	Vendeurs de tabac, presse et articles divers
554j	Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)
555a	Vendeurs par correspondance, télévendeurs
556a	Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires
561a	Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
561d	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
561e	Employés de l'hôtellerie : réception et hall
561f	Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie
562a	Manucures, esthéticiens (salariés)
562b	Coiffeurs salariés
563a	Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil
563b	Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
563c	Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers
564a	Concierges, gardiens d'immeubles
564b	Employés des services divers
621a	Chefs d'équipe du gros oeuvre et des travaux publics
621b	Ouvriers qualifiés du travail du béton
621c	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics

621d	Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications
621e	Autres ouvriers qualifiés des travaux publics
621f	Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)
621g	Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)
622a	Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique
622b	Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés
622g	Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique
623a	Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés
623b	Tuyauteurs industriels qualifiés
623c	Soudeurs qualifiés sur métaux
623f	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés
623g	Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)
624a	Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques
624d	Monteurs qualifiés en structures métalliques
624e	Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique
624f	Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux
624g	Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)
625a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie
625b	Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie
625c	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y.c. pharmacie) et de la plasturgie
625d	Opérateurs de la transformation des viandes
625e	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)
625h	Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)
626a	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626b	Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction
626c	Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton
627a	Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie
627b	Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés
627c	Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir
627d	Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement
627e	Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques
627f	Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton
628a	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels
628b	Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements

628c	industriels Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)
628d	Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)
628e	Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
628f	Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)
628g	Ouvriers qualifiés divers de type industriel
631a	Jardiniers
632a	Maçons qualifiés
632b	Ouvriers qualifiés du travail de la pierre
632c	Charpentiers en bois qualifiés
632d	Menuisiers qualifiés du bâtiment
632e	Couvreurs qualifiés
632f	Plombiers et chauffagistes qualifiés
632g	Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux
632h	Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux
632j	Monteurs qualifiés en agencement, isolation
632k	Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments
633a	Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment)
633b	Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)
633c	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile
633d	Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels
634a	Carrossiers d'automobiles qualifiés
634b	Métalliers, serruriers qualifiés
634c	Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile
634d	Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels
635a	Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir
636a	Bouchers (sauf industrie de la viande)
636b	Charcutiers (sauf industrie de la viande)
636c	Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)
636d	Cuisiniers et commis de cuisine
637a	Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main
637b	Ouvriers d'art
637c	Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels
637d	Ouvriers qualifiés divers de type artisanal
641a	Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
642a	Conducteurs de taxi (salariés)
642b	Conducteurs de voiture particulière (salariés)
643a	Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
644a	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères
651a	Conducteurs d'engin lourd de levage

651b	Conducteurs d'engin lourd de manoeuvre
652a	Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes
652b	Dockers
653a	Magasiniers qualifiés
654a	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés
655a	Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports
656a	Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)
671a	Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales
671b	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales
672a	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
673a	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal
673b	Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal
673c	Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux
674a	Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie
674b	Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes
674c	Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire
674d	Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction
674e	Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons
675a	Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie-mégisserie et du travail du cuir
675b	Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
675c	Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition
676a	Manutentionnaires non qualifiés
676b	Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés
676c	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés
676d	Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports
676e	Ouvriers non qualifiés divers de type industriel
681a	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment
681b	Ouvriers non qualifiés du second oeuvre du bâtiment
682a	Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés
683a	Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers
684a	Nettoyeurs
684b	Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets
685a	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
691a	Conducteurs d'engin agricole ou forestier
691b	Ouvriers de l'élevage
691c	Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture
691d	Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
691e	Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière
691f	Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture
692a	Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture
7100	Anciens agriculteurs exploitants
7200	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
7400	Anciens cadres

7500	Anciennes professions intermédiaires
7700	Anciens employés
7800	Anciens ouvriers
8100	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
8300	Militaires du contingent
8400	Elèves, étudiants
8500	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraites)
8600	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraites)
	Non renseigné

FONCT

Fonction principale exercée :

1	Production, fabrication, chantier
2	Installation, réparation, maintenance
3	Nettoyage, gardiennage, entretien ménager
4	Manutention, magasinage, logistique
5	Secrétariat, saisie, accueil
6	Gestion, comptabilité
7	Commerce, vente, technico commercial
8	Etudes, recherche et développement, méthodes
9	Enseignement
10	Soin des personnes
11	Autre

CSP

Classification professionnelle ou qualification:

1	Manœuvre ou ouvrier spécialisé
2	Ouvrier qualifié ou hautement qualifié, technicien d'atelier
3	Technicien
4	Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, vrp (non cadre)
5	Ingénieur, cadre (sauf directeurs généraux ou adjoints directs)
6	Employé de bureau, employé de commerce, personnel de service
7	Directeur général, adjoint direct
8	Autre

PCS03N1

Catégories socioprofessionnelles agrégées des salariés

1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers

pcs03n1=substr(pcs2003,1,1);

CATPUB

Grade du salarié dans la Fonction Publique:

1	catégorie A ou assimilé
2	Catégorie B ou assimilé
3	Catégorie C ou assimilé

If EMPL in ('5', '6', '7')

Cette variable n'est pas intégrée dans la base SUMER 2010. Elle est livrée aux secteurs concernés qui en feraient la demande pour leurs propres études.

METIE

Métier spécifique du salarié :

Combinaison de lettres, chiffres	Métier spécifique
----------------------------------	-------------------

Cette variable n'est pas intégrée dans la base SUMER 2016-2017. Elle est livrée aux secteurs concernés qui en feraient la demande pour leurs propres études. Nomenclatures accessibles sur le site de la DARES :

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes-de-a-a-z/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition-118967>

FAP

Familles professionnelles détaillées (FAP2009_ 225 postes) :

A0Z00	Agriculteurs indépendants
A0Z01	Éleveurs indépendants
A0Z02	Bûcherons, sylviculteurs indépendants
A0Z40	Agriculteurs salariés
A0Z41	Éleveurs salariés
A0Z42	Bûcherons, sylviculteurs salariés et agents forestiers
A0Z43	Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers
A1Z00	Maraîchers, horticulteurs indépendants
A1Z01	Viticulteurs, arboriculteurs indépendants
A1Z40	Maraîchers, horticulteurs salariés
A1Z41	Jardiniers salariés
A1Z42	Viticulteurs, arboriculteurs salariés
A2Z70	Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
A2Z90	Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture
A3Z00	Marins, pêcheurs, aquaculteurs indépendants
A3Z40	Pêcheurs, aquaculteurs salariés
A3Z41	Marins salariés
A3Z90	Cadres et maîtres d'équipage de la marine
B0Z20	Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
B0Z21	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment
B1Z40	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
B2Z40	Maçons
B2Z41	Professionnels du travail de la pierre et des matériaux associés
B2Z42	Charpentiers (métal)
B2Z43	Charpentiers (bois)
B2Z44	Couvreurs
B3Z20	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
B4Z41	Plombiers, chauffagistes
B4Z42	Menuisiers et ouvriers de l'agencement et de l'isolation
B4Z43	Électriciens du bâtiment

B4Z44	Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment
B5Z40	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics
B6Z70	Géomètres
B6Z71	Techniciens et chargés d'études du bâtiment et des travaux publics
B6Z72	Dessinateurs en bâtiment et en travaux publics
B6Z73	Chefs de chantier, conducteurs de travaux (non cadres)
B7Z90	Architectes
B7Z91	Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)
C0Z20	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
C1Z40	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
C2Z70	Techniciens en électricité et en électronique
C2Z71	Dessinateurs en électricité et en électronique
C2Z80	Agents de maîtrise et assimilés en fabrication de matériel électrique, électronique
D0Z20	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal
D1Z40	Régleurs
D1Z41	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
D2Z40	Chaudronniers, tôliers, traceurs, serruriers, métalliers, forgerons
D2Z41	Tuyauteurs
D2Z42	Soudeurs
D3Z20	Ouvriers non qualifiés métallerie, serrurerie, montage
D4Z40	Monteurs, ajusteurs et autres ouvriers qualifiés de la mécanique
D4Z41	Agents qualifiés de traitement thermique et de surface
D6Z70	Techniciens en mécanique et travail des métaux
D6Z71	Dessinateurs en mécanique et travail des métaux
D6Z80	Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique
E0Z20	Ouvriers non qualifiés des industries chimiques et plastiques
E0Z21	Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires
E0Z22	Ouvriers non qualifiés en métallurgie, verre, céramique et matériaux de construction
E0Z23	Ouvriers non qualifiés du papier-carton et du bois
E0Z24	Autres ouvriers non qualifiés de type industriel
E1Z40	Pilotes d'installation lourde des industries de transformation
E1Z41	Autres ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques
E1Z42	Autres ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (hors transformation des viandes)
E1Z43	Autres ouvriers qualifiés en verre, céramique, métallurgie, matériaux de construction et énergie
E1Z44	Ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication de papier-carton
E1Z46	Agents qualifiés de laboratoire
E1Z47	Autres ouvriers qualifiés de type industriel
E2Z70	Techniciens des industries de process
E2Z80	Agents de maîtrise et assimilés des industries de process
F0Z20	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir
F1Z40	Ouvriers qualifiés du travail industriel du textile et du cuir
F1Z41	Ouvriers qualifiés du travail artisanal du textile et du cuir
F2Z20	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
F3Z40	Artisans du travail du bois et de l'ameublement
F3Z41	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
F4Z20	Ouvriers non qualifiés de l'imprimerie, de la presse et de l'édition
F4Z41	Ouvriers qualifiés de l'impression et du façonnage des industries

F5Z70	graphiques Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques
G0A40	Ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique
G0A41	Ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité et en électronique
G0A42	Mainteniciens en biens électrodomestiques
G0A43	Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien du bâtiment
G0B40	Carrossiers automobiles
G0B41	Mécaniciens et électroniciens de véhicules
G1Z70	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement
G1Z71	Techniciens experts
G1Z80	Agents de maîtrise en entretien
H0Z90	Ingénieurs et cadres de fabrication et de la production
H0Z91	Cadres techniques de la maintenance et de l'environnement
H0Z92	Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité
J0Z20	Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires
J1Z40	Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention
J1Z80	Responsables magasinage
J3Z40	Conducteurs de véhicules légers
J3Z41	Conducteurs de transport en commun sur route
J3Z42	Conducteurs et livreurs sur courte distance
J3Z43	Conducteurs routiers
J3Z44	Conducteurs sur rails et d'engins de traction
J4Z40	Agents d'exploitation des transports
J4Z60	Contrôleurs des transports
J4Z80	Responsables logistiques (non cadres)
J5Z60	Agents et hôtesses d'accompagnement
J5Z61	Agents administratifs des transports
J5Z62	Employés des transports et du tourisme
J5Z80	Techniciens des transports et du tourisme
J6Z90	Cadres des transports
J6Z91	Personnels navigants de l'aviation
J6Z92	Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement
K0Z20	Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal
K0Z40	Artisans et ouvriers qualifiés divers de type artisanal
L0Z60	Secrétaires bureautiques et assimilés
L1Z60	Employés de la comptabilité
L2Z60	Agents d'accueil et d'information
L2Z61	Agents administratifs divers
L3Z80	Secrétaires de direction
L4Z80	Techniciens des services administratifs
L4Z81	Techniciens des services comptables et financiers
L5Z90	Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)
L5Z91	Juristes
L5Z92	Cadres des ressources humaines et du recrutement
L6Z00	Dirigeants de petites et moyennes entreprises
L6Z90	Cadres dirigeants des grandes entreprises
M0Z60	Employés et opérateurs en informatique
M1Z80	Techniciens d'étude et de développement en informatique
M1Z81	Techniciens de production, d'exploitation, d'installation, et de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique
M2Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques

M2Z91	Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance en informatique
M2Z92	Ingénieurs et cadres des télécommunications
N0Z90	Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement (industrie)
N0Z91	Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)
P0Z60	Agents des impôts et des douanes
P0Z61	Employés des services au public
P0Z62	Employés de la Poste et des télécommunications
P1Z80	Contrôleurs des impôts et des douanes
P1Z81	Autres cadres B de la fonction publique
P1Z82	Professions intermédiaires de la Poste et des télécommunications
P2Z90	Cadres A de la fonction publique (hors spécialités juridiques) et assimilés
P2Z91	Cadres de la Poste et des télécommunications
P2Z92	Cadres de l'armée et de la gendarmerie
P3Z90	Professionnels du droit
P3Z91	Magistrats
P4Z60	Agents de sécurité et de l'ordre public
P4Z61	Agents de polices municipales
P4Z80	Cadres intermédiaires de la police et de l'armée
Q0Z60	Employés de la banque et des assurances
Q1Z80	Techniciens de la banque
Q1Z81	Techniciens des assurances
Q2Z90	Cadres de la banque
Q2Z91	Cadres des assurances
R0Z60	Employés de libre service
R0Z61	Caissiers
R1Z60	Vendeurs en produits alimentaires
R1Z61	Vendeurs en ameublement, équipement du foyer, bricolage
R1Z62	Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels
R1Z63	Vendeurs en gros de matériel et équipements
R1Z66	Vendeurs généralistes
R1Z67	Télévendeurs
R2Z80	Attachés commerciaux
R2Z83	Représentants auprès des particuliers
R3Z80	Maîtrise des magasins
R3Z81	Intermédiaires du commerce
R3Z82	Professions intermédiaires commerciales
R4Z90	Cadres commerciaux, acheteurs et cadres de la mercatique
R4Z91	Ingénieurs et cadres technico-commerciaux
R4Z92	Cadres des magasins
R4Z93	Agents immobiliers, syndics
S0Z20	Apprentis et ouvriers non qualifiés de l'alimentation (hors industries agro-alimentaires)
S0Z40	Bouchers
S0Z41	Charcutiers, traiteurs
S0Z42	Boulangers, pâtisseries
S1Z20	Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
S1Z40	Cuisiniers
S1Z80	Chefs cuisiniers
S2Z60	Employés de l'hôtellerie
S2Z61	Serveurs de cafés restaurants
S2Z80	Maîtres d'hôtel

S2Z81	Maîtrise de l'hôtellerie
S3Z00	Patrons d'hôtels, cafés, restaurants
S3Z90	Cadres de l'hôtellerie et de la restauration
T0Z60	Coiffeurs, esthéticiens
T1Z60	Employés de maison et personnels de ménage
T2A60	Aides à domicile et aides ménagères
T2B60	Assistantes maternelles
T3Z60	Concierges
T3Z61	Agents de sécurité et de surveillance
T4Z60	Agents d'entretien de locaux
T4Z61	Agents de services hospitaliers
T4Z62	Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets
T6Z61	Employés des services divers
U0Z80	Assistants de communication
U0Z81	Interprètes
U0Z90	Cadres de la communication
U0Z91	Cadres et techniciens de la documentation
U0Z92	Journalistes et cadres de l'édition
U1Z80	Professionnels des spectacles
U1Z81	Photographes
U1Z82	Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle
U1Z91	Artistes (musique, danse, spectacles)
U1Z92	Écrivains
U1Z93	Artistes plasticiens
V0Z60	Aides-soignants
V1Z80	Infirmiers
V1Z81	Sages-femmes
V2Z90	Médecins
V2Z91	Dentistes
V2Z92	Vétérinaires
V2Z93	Pharmaciens
V3Z70	Techniciens médicaux et préparateurs
V3Z71	Spécialistes de l'appareillage médical
V3Z80	Autres professionnels para-médicaux
V3Z90	Psychologues, psychothérapeutes
V4Z80	Professionnels de l'orientation
V4Z83	Educateurs spécialisés
V4Z85	Professionnels de l'action sociale
V5Z00	Exploitants d'équipements sportifs et culturels
V5Z81	Professionnels de l'animation socioculturelle
V5Z82	Sportifs et animateurs sportifs
V5Z84	Surveillants d'établissements scolaires
W0Z80	Professeurs des écoles
W0Z90	Professeurs du secondaire
W0Z91	Directeurs d'établissement scolaire et inspecteurs
W0Z92	Professeurs du supérieur
W1Z80	Formateurs
X0Z00	Professionnels de la politique
X0Z01	Clergé
ZZZZZ	Autre FAP2009, non renseignée ;

Voir annexe 1 pour la correspondance CSP – FAP.

FAP87**Familles professionnelles agrégées (FAP2009_ 87 postes):**

A0Z	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons
A1Z	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs
A2Z	Techniciens et cadres de l'agriculture
A3Z	Marins, pêcheurs, aquaculteurs
B0Z	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction
B1Z	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
B2Z	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment
B3Z	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment
B4Z	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment
B5Z	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics
B6Z	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics
B7Z	Cadres du bâtiment et des travaux publics
C0Z	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
C1Z	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique
C2Z	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique
D0Z	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal
D1Z	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
D2Z	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal
D3Z	Ouvriers non qualifiés de la mécanique
D4Z	Ouvriers qualifiés de la mécanique
D6Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques
E0Z	Ouvriers non qualifiés des industries de process
E1Z	Ouvriers qualifiés des industries de process
E2Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process
F0Z	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir
F1Z	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir
F2Z	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
F3Z	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement
F4Z	Ouvriers des industries graphiques
F5Z	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques
G0A	Ouvriers qualifiés de la maintenance
G0B	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile
G1Z	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance
H0Z	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie
J0Z	Ouvriers non qualifiés de la manutention
J1Z	Ouvriers qualifiés de la manutention
J3Z	Conducteurs de véhicules
J4Z	Agents d'exploitation des transports
J5Z	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme
J6Z	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation
K0Z	Artisans et ouvriers artisanaux
L0Z	Secrétaires
L1Z	Employés de la comptabilité
L2Z	Employés administratifs d'entreprise
L3Z	Secrétaires de direction
L4Z	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers
L5Z	Cadres des services administratifs, comptables et financiers

L6Z	Dirigeants d'entreprises
M0Z	Employés et opérateurs de l'informatique
M1Z	Techniciens de l'informatique
M2Z	Ingénieurs de l'informatique
N0Z	Personnels d'études et de recherche
P0Z	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)
P1Z	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique (catégorie B et assimilés)
P2Z	Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)
P3Z	Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)
P4Z	Armée, police, pompiers
Q0Z	Employés de la banque et des assurances
Q1Z	Techniciens de la banque et des assurances
Q2Z	Cadres de la banque et des assurances
R0Z	Caissiers, employés de libre service
R1Z	Vendeurs
R2Z	Attachés commerciaux et représentants
R3Z	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce
R4Z	Cadres commerciaux et technico-commerciaux
S0Z	Bouchers, charcutiers, boulangers
S1Z	Cuisiniers
S2Z	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration
S3Z	Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants
T0Z	Coiffeurs, esthéticiens
T1Z	Employés de maison
T2A	Aides à domicile et aides ménagères
T2B	Assistantes maternelles
T3Z	Agents de gardiennage et de sécurité
T4Z	Agents d'entretien
T6Z	Employés des services divers
U0Z	Professionnels de la communication et de l'information
U1Z	Professionnels des arts et des spectacles
V0Z	Aides-soignants
V1Z	Infirmiers, sages-femmes
V2Z	Médecins et assimilés
V3Z	Professions para-médicales
V4Z	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation
V5Z	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants
W0Z	Enseignants
W1Z	Formateurs
X0Z	Professionnels de la politique et clergé
ZZZ	Autre FAP2009, non renseignée ;

FAP22

Familles professionnelles agrégées (FAP2009_ 22 postes) :

A	Agriculture, marine, pêche
B	Bâtiment, travaux publics
C	Électricité, électronique
D	Mécanique, travail des métaux
E	Industries de process
F	Matériaux souples, bois, industries graphiques
G	Maintenance
H	Ingénieurs et cadres de l'industrie
J	Transports, logistique et tourisme
K	Artisanat
L	Gestion, administration des entreprises
M	Informatique et télécommunications
N	Études et recherche
P	Administration publique, professions juridiques, armée et police
Q	Banque et assurances
R	Commerce
S	Hôtellerie, restauration, alimentation
T	Services aux particuliers et aux collectivités
U	Communication, information, art et spectacle
V	Santé, action sociale, culturelle et sportive
W	Enseignement, formation
X	Politique, religion
Z	Non renseigné ou autre ;

CSF

Regroupement de catégories socioprofessionnelles :

3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions intermédiaires
58	Employés administratifs (public/privé)
59	Employés de commerce et de service
61	Ouvriers qualifiés
66	Ouvriers non qualifiés et agricoles

```
if pcs03n1 in ('3', '4') then csf=pcs03n1;
if pcs03n1>'4' then csf=substr(pcs03,1,2);
if csf='52' then do;
    if pcs03 in ('525A', '525B', '525C', '526A', '526B', '526C', '526D', '526E', '525D') then csf='59'; /* employés
de commerce et de service */
    else csf='58'; /* employés administratifs */
end;
if csf='53' then do;
    if pcs03 in ('533A', '533B', '533C', '534A', '534B', '531A', '531C', '531B', '532A', '532B', '532C') then
csf='59';
    else csf='58';
end;
if csf='54' then csf='58';
if csf in ('55', '56') then csf='59';
if csf in ('62', '63', '64', '65') then csf='61';
if csf in ('67', '68', '69') then csf='66';
```

CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

Cette partie du questionnaire se réfère à la situation habituelle de travail

- Caractéristiques du temps de travail

HH

Nombre d'heures de travail effectuées lors de la dernière semaine travaillée:

1 à 99	Nombre d'heures Non renseigné
--------	----------------------------------

AMPLITUD

Lors d'une journée, nombre d'heures d'absence de chez soi du fait de son travail :

1 à 24	Nombre d'heures Non renseigné
--------	----------------------------------

LOIN

Dormir hors de chez soi:

1	Fréquemment
2	Occasionnellement
3	Jamais ou presque
	Non renseigné

EQUIP

Travail en équipes (travail posté) :

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

EQUIPX

Si oui, types d'équipes:

1	En 2x8 (équipes, brigades)
2	En 3x8 (équipes, brigades)
3	En 4x8 (équipes, brigades)
4	En 2x12 (équipes, brigades)
5	Autres
	Non renseigné

Si EQUIP='1'

DIMFER

Travail le dimanche ou les jours fériés, même occasionnellement (entre 0h et 24h) :

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

NBDIFER**Si oui, nombre de dimanches ou de jours fériés travaillés par an**

1 à 73	Nombre de dimanches ou de jours fériés Non renseigné
--------	---

Si DIMFER='1'

SAM**Travail le samedi, même occasionnellement (entre 0h et 24h)**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

NBSAM**Si oui, nombre de samedis travaillés par an**

1 à 52	Nombre de samedis Non renseigné
--------	------------------------------------

Si SAM=='1'

NOCT**Travail la nuit (entre minuit et 5h), même occasionnellement**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

NBNUIT**Si oui, nombre de nuits travaillées par an : Si oui, nombre de nuits travaillées par an**

1 à 365	Nombre de nuits Non renseigné
---------	----------------------------------

Si NOCT='1'

SOIR**Travail le soir (entre 20h et minuit), même occasionnellement:**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

NBSOIR**Si oui, nombre de soirs travaillés par an:**

1 à 365	Nombre de soirs Non renseigné
---------	----------------------------------

Si SOIR='1'

HORVAR**Horaires journaliers identiques :**

1	Oui
2	Non Non renseigné

PERIOD**Nombre de période de travail dans votre journée (ou nuit) :**

1	Non, une seule période
2	Oui, deux périodes ou plus Non renseigné

PREJOUR**Connaissance des horaires de travail du lendemain :**

1	Oui
2	Non Non renseigné

PRESEM**Connaissance des horaires de travail de la semaine prochaine:**

1	Oui
2	Non Non renseigné

PREMOIS**Connaissance des horaires de travail dans le mois à venir :**

1	Oui
2	Non Non renseigné

RABHOR**Travail effectif supérieur à l'horaire prévu, certains jours ou certaines semaines:**

1	Toujours
2	Souvent
3	Parfois
4	Jamais Non renseigné

REPOS48**En général, repos d'au moins 48 heures consécutives au cours d'une semaine :**

1	Oui
2	Non Non renseigné

ASTREIN**Effectuer des astreintes dans le cadre de son travail:**

1	Oui
2	Non Non renseigné

NBASTRE**Si oui, nombre d'astreintes à effectuer dans l'année :**

1 à 365	Nombre d'astreintes Non renseigné
---------	--------------------------------------

Si ASTREIN='1'

- Rythme de travail**RWDEP****Rythme de travail imposé par le déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce :**

1	Oui
2	Non Non renseigné

RWCAD**Rythme de travail imposé par la cadence automatique d'une machine:**

1	Oui
2	Non Non renseigné

RWTECH**Rythme de travail imposé par d'autres contraintes techniques:**

1	Oui
2	Non Non renseigné

RWCOLEG**Rythme de travail imposé par la dépendance immédiate vis-à-vis du travail d'un ou plusieurs collègues**

1	Oui
2	Non Non renseigné

RWNORMH

Rythme de travail imposé par des normes de production, ou des délais, à respecter en 1h au plus :

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

RWNORMJ

Rythme de travail imposé par des normes de production, ou des délais à respecter en une journée au plus:

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

RWDEM

Rythme de travail imposé par une demande extérieure obligeant à une réponse immédiate (public, clients, donneurs d'ordre) :

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

RWSURV

Rythme de travail imposé par des contrôles ou surveillances quotidiens voire permanents de la hiérarchie :

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

RWINFOR

Rythme de travail imposé par un contrôle ou un suivi informatisé:

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

INTERUPT**Possibilité d'interrompre momentanément son travail quand on le souhaite**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

REMPHAS**Si oui, nécessité de se faire remplacer :**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

Si INTERUPT='1'

DEPECH**Obligation de se dépêcher pour faire son travail :**

1	Toujours
2	Souvent
3	Parfois
4	Jamais
	Non renseigné

EMPORT**En raison de la charge de travail, en emporter au domicile**

1	Toujours
2	Souvent
3	Parfois
4	Jamais
	Non renseigné

TELETRAV**Pratiquer le télétravail**

1	Quelques jours ou demi-journées par mois
2	1 jour par semaine
3	2 jours par semaine
4	3 jours ou plus par semaine
5	Jamais
	Non renseigné

BOITE**Devoir accéder à une boîte à lettres électronique professionnelle**

1	Toujours
2	Souvent
3	Parfois
4	Jamais
5	Sans objet
	Non renseigné

SYSTINF

Devoir accéder au système informatique de l'établissement ou organisation

1	Toujours
2	Souvent
3	Parfois
4	Jamais
	Non renseigné

DEBORD

Obligation fréquente d'interrompre une tâche pour une autre non prévue

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

INTERACT

Si oui, conséquence de cette interruption :

1	Elle perturbe votre travail
2	Elle est sans conséquence sur votre travail
3	Elle est un aspect positif de votre travail
	Non renseigné

SI DEBORD='1'

POLYVAL

Occuper différents postes ou fonctions (polyvalence) :

1	Oui, vous faites une rotation régulière entre les postes
2	Oui, vous changez de poste en cas d'urgence ou d'absence d'un collègue
3	Non
4	Oui, vous faites une rotation régulière entre les postes et vous changez de postes en cas d'urgence ou d'absence d'un collègue
	Non renseigné

Autonomie et marges d'initiative

INCIDENT

Action en cas d'incident :

1	La plupart du temps, vous réglez personnellement l'incident
2	Vous réglez personnellement l'incident mais dans des cas bien précis, prévus d'avance
3	Vous faites généralement appel à d'autres
	Non renseigné

ORDER

Possibilité de changer l'ordre des tâches :

1	Oui, tout le temps
2	Oui, selon les tâches
3	Non, je ne peux pas
4	Sans objet (pas d'ordre établi)
	Non renseigné

DELAIS**Possibilité de faire varier les délais :**

1	Oui
2	Non
3	Sans objet, pas de délais Non renseigné

- Collectif de travail**DISCCOLL****En cas de difficulté pour faire correctement son travail, de conflit sur la façon de travailler : possibilité d'en discuter avec les collègues:**

1	Oui
2	Non
3	Pas concerné, pas de collègues Non renseigné

DISCCHEF**En cas de difficulté pour faire correctement son travail, de conflit sur la façon de travailler : possibilité d'en discuter avec la hiérarchie**

1	Oui
2	Non
3	Pas concerné, pas de supérieurs Non renseigné

CORRINF**Conditions pour effectuer correctement son travail: *des informations claires et suffisantes* :**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

CORRCOLL**Conditions pour effectuer correctement son travail: *un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisants***

1	Oui
2	Non
3	Sans objet (pas de collègues ni collaborateurs) Non renseigné

CORRCOP

Conditions pour effectuer correctement son travail : *la possibilité de coopérer (échanges d'informations, entraide,...)*

1	Oui
2	Non Non renseigné

CORRMOY

Conditions pour effectuer correctement son travail : *des moyens matériels adaptés et suffisants :*

1	Oui
2	Non Non renseigné

CORRFORM

Conditions pour effectuer correctement son travail : *une formation suffisante et adaptée :*

1	Oui
2	Non Non renseigné

CORRTEM

Conditions pour effectuer correctement son travail : *le temps suffisant :*

1	Oui
2	Non Non renseigné

CHEF

Avoir un ou plusieurs salariés sous vos ordres

1	Oui
2	Non Non renseigné

- Contact avec le public**PUBLIC**

Etre en contact avec le public (usagers, patients, voyageurs, clients, etc.) :

1	Oui
2	Non Non renseigné

VIVOI

Si oui, de vive voix ?

1	Oui
2	Non Non renseigné

TELEP**Si oui, par téléphone ?**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

TENSPUB**Si oui, vivez-vous des situations de tension dans vos rapports avec le public ? :**

1	En permanence
2	Régulièrement
3	Occasionnellement
4	Jamais
	Non renseigné

- Normes et évaluations**CERTISO****Suivre des procédures de qualité strictes (certification ISO, accréditation, EAQF,...) :**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

OBJIND**Devoir atteindre des objectifs chiffrés, précis, individuels**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

OBJCOLL**Devoir atteindre des objectifs chiffrés, précis, collectifs**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

EVA**Avoir au moins un entretien individuel d'évaluation par an**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

EVACRIT

Si oui, l'entretien porte-t-il sur des critères précis et mesurables (objectifs, résultats, acquisition de compétences,...) ? :

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

Si EVA='1'

LEAN1

Un dispositif de « juste à temps »

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

LEAN2

Un dispositif formalisé d'amélioration de la qualité

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

LEAN3

Un dispositif formalisé d'implication des salariés

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

LEAN4

Un dispositif formalisé de réduction des gaspillages

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

L'environnement de travail modifié :

MODIF1

Changement de poste ou de fonction

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF2**Changement dans les techniques utilisées**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF3**Restructuration ou déménagement de l'établissement, l'entreprise ou l'administration**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF4**Changement dans l'organisation du travail**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF5**Plan de licenciement**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF6**Rachat ou changement dans l'équipe de direction**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

MODIF7**Changement de personnes avec lesquelles on travaille**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

SOUSTRAIT

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas
	Non renseigné

AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

(pendant la dernière semaine travaillée)

SONF

Exposition à des nuisances sonores : Exposition à des nuisances sonores

1	Oui
2	Non

SONNIV

Bruits > 80 décibels A

1	Oui
2	Non

Bruits entre 80 et 85 décibels A

SONA80E Exposition	
1	Oui
2	Non
SONA80D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SONA80A Protection individuelle auditive	
A	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SONA80N Pas de protection individuelle	
N	Pas de protection
	Non renseigné ou sans objet

Bruits > 85 décibels A

SONA85E Exposition	
1	Oui
2	Non

SONA85D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SONA85A	
Protection individuelle auditive	
A	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SONA85N	
Pas de protection individuelle	
N	Pas de protection
	Non renseigné ou sans objet

Bruits comportant des chocs, des impulsions

SONIE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
SONID	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SONIA	
Protection individuelle auditive	
A	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SONIN	
Pas de protection individuelle	
N	Pas de protection
	Non renseigné ou sans objet

Autre bruit gênant pour le salarié

SONDE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
SONDD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SONDA Protection individuelle auditive	
A	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SONDN Pas de protection individuelle	
N	Pas de protection
	Non renseigné ou sans objet

THERM

Nuisances thermiques

1	Oui
2	Non

Travail à l'extérieur

EXTE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
EXTD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

EXTC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
EXTR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
EXTO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
EXTN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Travail au froid, moins de 15°C, imposé par le processus de production

FROIE Exposition	
1	Oui
2	Non
FROID Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
FROIC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
FROIR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

FROIO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
FROIN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

DEG1

Si travail au froid, moins de 15° C : indiquer le nombre de degrés centigrades

1	< - 10°C
2	De - 10°C à moins de 0°C
3	De 0°C à moins de 5°C
4	De +5°C à moins de 15°C Non renseigné ou sans objet

Travail au chaud, plus de 24°C, imposé par le processus de production

CHAUE Exposition	
1	Oui
2	Non
CHAUD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
CHAUC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
CHAUR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

CHAUO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
CHAUN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

DEG2

Si travail au chaud, plus de 25° C : indiquer le nombre de degrés centigrades : Si travail au chaud, plus de 25° C : indiquer le nombre de degrés centigrades

1	De +25° C à moins de +30° C
2	+30° C ou plus Non renseigné ou sans objet

Travail en milieu humide, imposé par le processus de production

HUME Exposition	
1	Oui
2	Non
HUMD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
HUMC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
HUMR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
HUMO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet

HUMN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RAY
Exposition aux radiations ou au rayonnement

1	Oui
2	Non

Radiation ionisante RAYAB, de catégorie A ou B

RAYABE Exposition	
1	Oui
2	Non
RAYABD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
RAYABC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
RAYABR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
RAYABO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
RAYABN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Radiation ionisante RAYIO, ni A ni B

RAYIOE Exposition	
1	Oui
2	Non
RAYIOD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
RAYIOC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
RAYIOR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
RAYIOO Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
RAYION Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Radiation non ionisante

RAYNO Exposition	
1	Oui
2	Non

Rayonnement optique (laser, infrarouge)

LASE Exposition	
1	Oui
2	Non

LASD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
LASC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
LASR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
LASO Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
LASN Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

UV artificiel

UVE Exposition	
1	Oui
2	Non
UVD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

UVC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
UVR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
UVO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
UVN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Champ électromagnétique

ELECTROE Exposition	
Oui Non	
ELECTROD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

AIR

Travail en air et espace contrôlés

1	Oui
2	Non

Salle blanche

BLANE Exposition	
1	Oui
2	Non

BLAND Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Espace confiné

CONFE Exposition	
1	Oui
2	Non
CONFD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

CVIS

Situations avec contrainte visuelle

1	Oui
2	Non
CVISD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Manutention manuelle de charges (définition européenne)

LOURD Exposition	
1	Oui
2	Non

LOURDD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

CPOS
Contraintes posturales et articulaires

1	Oui
2	Non

Position debout ou piétinement

DEBOUE Exposition	
1	Oui
2	Non
DEBOUD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Déplacement à pied dans le travail

DEPLAE Exposition	
1	Oui
2	Non
DEPLAD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Position fixe de la tête et du cou

COUE Exposition	
1	Oui
2	Non
COUD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Position à genoux et/ou accroupie

GENOUE Exposition	
1	Oui
2	Non
GENOUD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Maintien de bras en l'air

BRASE Exposition	
1	Oui
2	Non
BRASD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Autres contraintes posturales (posture accroupie, en torsion, etc.)

AUTPE Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTPD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Travail exigeant de façon habituelle une position forcée d'une ou plusieurs articulations

POSITE Exposition	
1	Oui
2	Non
POSITD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Répétition d'un même geste ou d'une série de gestes à une cadence élevée

REPETE Exposition	
1	Oui
2	Non
REPETD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Temps de cycle <1 mn, en cas de gestes répétitifs

CYCLE Exposition	
1	Oui
2	Non
CYCLED Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

VIB**Machines et outils vibrants**

1	Oui
2	Non

Outils transmettant des vibrations aux membres supérieurs (tronçonneuse, meuleuse, clef à choc, marteau piqueur, etc.)

VISUPE Exposition	
1	Oui
2	Non
VISUPD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Vibrations corps entier

VIVIXE Exposition	
1	Oui
2	Non

VIVIXD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

COND
Conduite

1	Oui
2	Non

Conduite de machines mobiles sur le lieu de travail (engin de chantier, chariot automoteur, etc.)

VIMOBE Exposition	
1	Oui
2	Non
VIMOBD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Conduite sur la voie publique (automobile, camion, autocar, autobus, etc.)

AUTOE Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTOD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Déplacement avec un dénivelé important

DENIVE Exposition	
1	Oui
2	Non
DENIVD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

AGENTS CHIMIQUES

(pendant la dernière semaine travaillée)

ACHIM

Un ou plusieurs agents chimiques ont été présents au poste de travail du salarié pendant la dernière semaine travaillée

1	Oui
2	Non

- ACIDES

Acide fluorhydrique et dérivés minéraux

QP301E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP301D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP301PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP301I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP301EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP301C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP301R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP301O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP301N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Acide minéraux, sauf acides cyanhydrique, fluorgydrique et chromique

QP302E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP302D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP302PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP302I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP302EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP302C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP302R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP302O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP302N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Acides organiques (acides acétique, formique, maléique, lactique)

QP303E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP303D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP303PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP303I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP303EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet

QP303C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP303R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP303O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP303N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- BASES

Ammoniac et solutions aqueuses

QP304E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP304D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP304PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP304I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP304EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP304C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP304R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP304O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP304N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Bases Fortes, notamment exposition à des vapeurs (aérosols) de soude, de potasse

QP305E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP305D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP305PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP305I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP305EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP305C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP305R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP305O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet

QP305N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- CARBURANTS

Essence automobile

QP306E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP306D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP306PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP306I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP306EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP306C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP306R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP306O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP306N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

GPL

QP307 E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP307D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP307PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP307I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP307EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP307C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP307R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP307O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP307N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Autres carburants (fuel, gazole, kérosène, biocarburants de type diester,...)

QP308E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP308D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP308PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP308I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP308EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP308C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP308R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP308O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné
QP308N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- COMPOSES ORGANIQUES DIVERS

ALDEHYDES

Formaldéhyde (sauf résines, colles)

QP309E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP309D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP309PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP309I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP309EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP309C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP309R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP309O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP309N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres aldéhydes (glutaraldéhyde, aldéhyde acétique, acroléine,...)^o

QP310E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP310D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP310PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP310I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP310EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP310C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP310R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP310O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet

QP310N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

AMINES

Amines aromatiques

QP311E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP311D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP311PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP311I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP311EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet

QP311C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP311R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP311O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP311N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres amines (amines aliphatiques, alicycliques, alcanolamines,,,) et dérivés

QP312E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP312D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP312PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP312I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP312EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP312C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP312R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP312O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP312N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

DERIVES HALOGENES ET/OU NITRES (sauf produits phytosanitaires)

Hydrocarbures aromatiques halogénés et/ou nitrés

QP313E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP313D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP313PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP313I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP313EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP313C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP313R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP313O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP313N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Phénols et dérivés halogénés et/ou nitrés

QP314E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP314D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP314PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP314I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP314EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP314C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP314R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP314O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP314N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

- POUSSIÈRES, FIBRES ET PARTICULES ULTRA-FINES

Amiante (toutes variétés confondues)

QP315E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP315D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP315PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP315I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP315EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP315C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP315R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP315O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP315N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Fibres céramiques réfractaires

QP316E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP316D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP316PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP316I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP316EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP316C	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP316R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP316O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP316N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres fibres minérales artificielles (verre, roche, laitier, carbone,,)

QP317E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP317D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP317PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP317I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	

(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP317EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP317C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP317R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP317O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP317N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Fabrication et utilisation de matériaux manufacturés

QP318E Exposition	
1 2	Oui Non
QP318D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP318PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP318I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP318EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP318C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP318R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP318O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP318N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Farine

QP319E Exposition au produit	
1	Oui
2	Non renseigné
QP319D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP319PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné
QP319I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP319EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné

QP319C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné
QP319R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné
QP319O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné
QP319N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Poussières de bois (bois bruts, stratifiés, contreplaqués, médium,...)

QP320E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP320D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP320PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP320I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP320EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP320C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP320R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP320O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet

Silice cristalline

QP321E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP321D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP321PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP321I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP321EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP321C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP321R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP321O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP321N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Autres poussières minérales (engrais, terres rares,...) sauf ciment et fibres

QP322E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP322D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP322PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP322I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP322EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP322C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP322R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP322O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP322N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres poussières végétales dont fibres de cellulose

QP323E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP323D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP323PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP323I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP323EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP323C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP323R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP323O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP323N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

LIANTS

Ciment et chaux sous toutes ses formes

QP324E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP324D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP324PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP324I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP324EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP324C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP324R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP324O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP324N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

FLUIDES DE LUBRIFICATION ET DE REFROIDISSEMENT

Fluides aqueux ou synthétiques

QP325E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP325D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP325PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP325I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP325EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP325C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP325R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP325O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP325N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Huiles minérales entières

QP326E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP326D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP326PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP326I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP326EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP326C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
P326R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP326O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP326N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Huiles synthétiques

QP327E Exposition	
1 2	Oui Non
QP327D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP327PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP327I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP327EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP327C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP327R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP327O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP327N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Esters végétaux

QP328E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP328D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP328PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP328I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP328EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP328C	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP328R	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP328O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP328N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- GAZ ET FUMÉES

MATIERES PLASTIQUES/CAOUTCHOUC

Fumées de dégradation thermique des matières plastiques (moulage, soudage, découpe à chaud,...)

QP329E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP329D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP329PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP329I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP329EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP329C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP329R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP329O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP329N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Fumées de vulcanisation

QP330E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP330D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP330PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP330I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP330EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP330C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP330R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP330O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP330N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

METALLIQUES

Fumées de soudage d'éléments métalliques

QP331E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP331D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP331PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP331I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP331EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP331C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP331R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP331O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP331N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

MOTEURS THERMIQUES

Emission de moteur diesel

QP332E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP332D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP332PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP332I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP332EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP332C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP332R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP332O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP332N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Emission d'autres moteurs

QP333E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP333D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP333PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP333I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP333EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP333C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP333R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP333O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP333N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

LES PROCÉDES DE LA METALLURGIE

Emissions dégagées par les procédés de la métallurgie et l'électrométallurgie (hauts-fourneaux, fonderie, électrolyse, traitement de surfaces,...)

QP334E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP334D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP334PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP334I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP334EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP334C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP334R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP334O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP334N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

VEGETAUX

Fumées dégagées par la combustion de végétaux (paille, bois,,,))

QP335E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP335D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP335PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP335I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP335EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP335C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP335R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP335O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP335N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

PRODUITS CARBONES

Goudrons de houille et dérivés (huile et brais) (y compris les fumées)

QP336E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP336D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP336PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP336I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP336EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP336C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP336R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP336O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP336N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- HALOGENES

Brome, chlore (à l'exclusion des chlorures et de l'eau de javel), iode, fluor

QP337E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP337D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP337PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP337I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP337EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP337C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP337R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP337O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP337N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- MATIERES PLASTIQUES

PLASTIFIANTS

Phtalates

QP338E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP338D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP338PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP338I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP338EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP338C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP338R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP338O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP338N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres plastifiants

QP339E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP339D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP339PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP339I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP339EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP339C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP339R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP339O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP339N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RESINES ACRYLIQUES

Acrylamide

QP340E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP340D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP340PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP340I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP340EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP340C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP340R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP340O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP340N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Acrylates, méthacrylates, cyanoacrylates (y compris dans les colles)

QP341E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP341D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP341PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP341I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP341EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP341C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP341R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP341O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP341N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RESINES AMINOPLASTES ET PHENOPLASTES

Résines formophénoliques, urée-formol, mélamine-formol

QP342E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP342D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP342PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP342I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP342EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP342C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP342R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP342O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP342N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RESINES EPOXYDIQUES

Résines époxydiques

QP343E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP343D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP343PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP343I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP343EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP343C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP343R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP343O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP343N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RESINES POLYESTERS INSATURES

Résines polyesters y compris les composites pré-imprégnés (SMC: Sheet Moulding Compound, BMC: Bulk Moulding Compound)

QP344E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP344D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP344PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP344I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP344EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP344C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP344R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP344O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP344N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

RESINES POLYURETHANES

Isocyanates monomères (HDI, TDI, MDI,...) et prépolymères (présents dans les peintures, colles, utilisés dans la fabrication des mousses)

QP345E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP345D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP345PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP345I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP345EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP345C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP345R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP345O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP345N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

RESINES DIVERSES

Autres résines (alkydes, cellulosiques, polyoléfinés,...)

QP346E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP346D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

QP346PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP346I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP346EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP346C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP346R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP346O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP346N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

- MEDICAMENTS (FABRICATION ET USAGES)

Cytostatiques

QP347E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP347D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP347PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP347I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP347EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP347C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP347R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP347O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP347N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Médicaments allergisants pour les salariés les manipulant

QP348E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP348D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP348PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP348I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP348EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP348C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP348R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP348O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP348N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- METAUX - METALLOÏDES ET DERIVES

METALLOÏDES

Arsenic et dérivés

QP349E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP349D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP349PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP349I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponçeurs de bois	
QP349EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP349C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP349R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP349O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP349N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

METAUX

Acier inoxydable (inox)

QP350E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP350D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP350PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP350I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP350EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP350C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP350R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP350O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP350N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Aluminium

QP351E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP351D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP351PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP351I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP351EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP351C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP351R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP351O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP351N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Cadmium et dérivés

QP352E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP352D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP352PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP352I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP352EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP352C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP352R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP352O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP352N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Carbures métalliques frittés

QP353E Exposition	
1 2	Oui Non
QP353D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP353PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
Non renseigné ou sans objet	
QP353I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
Non renseigné ou sans objet	
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP353EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
Non renseigné ou sans objet	
QP353C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
Non renseigné ou sans objet	
QP353R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
Non renseigné ou sans objet	
QP353O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
Non renseigné ou sans objet	
QP353N Pas de protection	
N	Oui
Non renseigné ou sans objet	

Chrome et dérivés, sauf inox

QP354E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP354D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP354PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP354I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP354EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP354C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP354R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP354O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP334N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Cobalt et dérivés

QP355E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP355D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP355PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP355I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP355EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP355C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP355R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP355O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP355N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Nickel et dérivés, sauf inox

QP356E Exposition	
1 2	Oui Non
QP356D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP356PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP356I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP356EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP356C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP356R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP356O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP356N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Oxydes de fer

QP357E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP357D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP357PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP357I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP357EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP357C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP357R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP357O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP357N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Plomb et dérivés

QP358E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP358D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP358PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP358I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP358EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP358C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP358R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP358O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP358N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres métaux et dérivés (mercure, vanadium, béryllium...)

QP359E Exposition	
1 2	Oui Non
QP359D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP359PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP359I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP359EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP359C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP359R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP359O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP359N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

OXYDANTS

Eau de javel

QP360E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP360D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP360PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP360I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP360EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP360C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP360R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP360O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP360N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Eau oxygénée

QP361E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP361D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP361PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP361I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP361EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP361C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP361R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP361O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP361N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Ozone

QP362E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP362D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP362PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP362I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP362EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP362C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP362R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP362O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP362N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Persulfates de sodium, de potassium et d'ammonium (notamment dans les produits capillaires)

QP363E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP363D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP363PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP363I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP363EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP363C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP363R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP363O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP363N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Oxydants autres (peroxydes de benzoyle, de méthyléthylcétone,...)

QP364E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP364D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP364PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP364I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP364EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP364C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP364R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP364O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP364N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

PESTICIDES (FABRICATION ET USAGES)

Fongicides (tous types)

QP365E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP365D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP365PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP365I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP365EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP365C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP365R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP365O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP365N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Herbicides (tous types)

QP366E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP366D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP366PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP366I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP366EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP366C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP366R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP366O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP366N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Insecticides (tous types, sauf pyréthrioides)

QP367E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP367D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP367PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP367I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP367EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP367C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP367R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP367O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP367N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Insecticides pyréthroïdes)

QP368E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP368D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP368PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP368I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP368EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP368C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP368R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP368O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP368N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Pesticides classés cancérogènes

QP369E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP369D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP369PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP369I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP369EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP369C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP369R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP369O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP369N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres pesticides

QP370E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP370D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP370PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP370I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP370EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP370C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP370R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP370O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP370N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

- SOLVANTS

ALCOOLS

Méthanol

QP371E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP371D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP371PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP371I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP371EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP371C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP371R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP371O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP371N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres alcools (éthanol, butanol, isopropanol,...)

QP372E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP372D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP372PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP372I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP372EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP372C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP372R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP372O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP372N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

CETONES

N-Méthylpyrrolidone (NMP) et N-Ethyl-2-pyrrolidone

QP373E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP373D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP373PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP373I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP373EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP373C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP373R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP373O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP373N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres cétones : acétone, méthylisobutycétone (MIBK)

QP374E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP374D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP374PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP374I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP374EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP374C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP374R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP374O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP374N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

ETHERS DE GLYCOL

Ethers de glycol dérivés de l'éthylène glycol, sauf CMR

QP375E Exposition	
1 2	Oui Non
QP375D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP375PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP375I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP375EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP375C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP375R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP375O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP375N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Ethers de glycol dérivés du propylène glycol, sauf CMR

QP376E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP376D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP376PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP376I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP376EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet

QP376C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP376R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP376O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP376N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Ethers de glycol classés CMR (voir guide)

QP377E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP377D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP377PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP377I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP377EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP377C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP377R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP377O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP377N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

HYDROCARBURES PETROLIERS

Benzène (sauf carburants)

QP378E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP378D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP378PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP378I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP378EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP378C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP378R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP378O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP378N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

N-Hexane

QP379E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP379D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP379PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP379I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponçeurs de bois	

QP379EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP379C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP379R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP379O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP379N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Styrène (sauf résines polyesters)

QP380E Exposition	
1 2	Oui Non
QP380D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP380PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP380I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP380EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP380C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP380R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP380O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP380N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Toluène

QP381E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP381D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP381PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP381I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP381EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet

QP381C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP381R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP381O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP381N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

White-spirit, solvants naphta

QP382E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP382D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP382PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP382I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP382EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP382C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP382R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP382O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP382N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres hydrocarbures pétroliers, essences A, B,...F, G (éther de pétrole)

QP383E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP383D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP383PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP383I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP383EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP383C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP383R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP383O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP383N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

HYDROCARBURES CHLORES

Chlorure de méthylène (syn. : dichlorométhane)

QP384E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP384D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP384PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP384I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP384EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP384C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP384R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP384O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP384N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Perchloréthylène (syn : tétrachloroéthylène)

QP385E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP385D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP385PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP385I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP385EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP385C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP385R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP385O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP355N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Trichloréthylène

QP386E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP386D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP386PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP386I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP386EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP386C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP386R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP386O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP386N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

HYDROCARBURES TERPENIQUES

Hydrocarbures terpéniques (d-limonène, essence de térébenthine,...)

QP387E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP387D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP387PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP387I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP387EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP387C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP387R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP387O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP387N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

DIVERS SOLVANTS

Diméthylformamide (DMF), Diméthylacétamide (DMAC)

QP388E	
Exposition	
1	Oui
2	Non
QP388D	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP388PC	
Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP388I	
Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP388EM	
Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP388C	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP388R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP388O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP388N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Tétrahydrofurane (THF) (également présent dans les colles PVC)

QP389E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP389D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP389PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP389I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP389EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP389C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP389R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP389O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP389N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Diméthylsulfoxyde (DMSO)

QP390E Exposition	
1	Oui
2	Non

QP390D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP390PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP390I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP390EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP390C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP390R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

QP390O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP390N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

Autres solvants

QP391E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP391D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
QP391PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre Non renseigné ou sans objet
QP391I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	

QP391EM Intensité estimée ou mesurée	
E M	Intensité estimée Intensité mesurée Non renseigné ou sans objet
QP391C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
QP391R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP391O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP391N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

TENSIO-ACTIFS

Ammoniums quaternaires et cationiques

QP392E Exposition	
1 2	Oui Non
QP392D Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

QP392PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP392I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP392EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP392C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP392R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP392O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP392N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

Autres tensio-actifs

QP393E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP393D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP393PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet
QP393I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2)
	Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection	
(2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP393EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP393C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

QP393R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
QP393O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
QP393N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

-PRODUITS DIVERS

CYANURE Y COMPRIS ACIDE CYANHYDRIQUE ET NITRILES

QP394E Exposition	
1	Oui
2	Non
QP394D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
QP394PC Protection collective	
1	Aucune
2	Ventilation générale
3	Aspiration à la source
4	Vase clos
5	Autre
	Non renseigné ou sans objet

QP394I Intensité	
1	Très faible (1)
2	Faible, inférieure à 50 % de la VLE
3	Forte, autour de 50 % de la VLE
4	Très forte, pouvant dépasser la VLE (2) Non renseigné ou sans objet
(1) Légèrement supérieure à celle de la population générale ou à la limite de la détection (2) Correspond à celle de la population connue pour être la plus exposée, par exemple celle des poussières de bois pour les ponceurs de bois	
QP394EM Intensité estimée ou mesurée	
E	Intensité estimée
M	Intensité mesurée
	Non renseigné ou sans objet
QP394C Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP394R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP394O Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
QP394N Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

AGENTS BIOLOGIQUES

(pendant la dernière semaine travaillée)

ABIO

Exposition à des agents biologiques

1	Oui
2	Non

Dans un contexte d'utilisation délibérée : *les agents biologiques sont volontairement mis en œuvre dans le procédé de travail*

DELIBE Exposition	
1	Oui
2	Non
DELIBD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

ACTIVITES CONCERNEES

Laboratoire de recherche ou de développement utilisant des micro-organismes

LABOE Exposition	
1	Oui
2	Non
LABOD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
LABOPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

LABOC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
LABOR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
LABOO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
LABON Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
LABOMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Dont : utilisation de petits animaux de laboratoire

UTANIE Exposition	
1	Oui
2	Non
UTANID Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
UTANIPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

UTANIC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
UTANIR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
UTANIO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
UTANIN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
UTANIMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Industrie biotechnologique (dans le secteur médical, pharmaceutique, agroalimentaire, biocarburants,...)

BIOTECHE Exposition	
1	Oui
2	Non
BIOTECHD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

BIOTECHPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
BIOTECHC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
BIOTECHR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
BIOTECHO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
BIOTECHN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
BIOTECHMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Activité en milieu ouvert (technique de dépollution, extraction de minerai par lixiviation, récupération assistée du pétrole, utilisation phytosanitaire, fontaines biologiques...)

AOUVE Exposition	
1	Oui
2	Non

AOUVD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AOUVPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AOUVC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AOUVR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AOUVO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AOUVN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AOUVMH	
Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Dans un contexte d'exposition potentielle supérieure au risque communautaire : les agents biologiques ne sont pas mis en œuvre volontairement, mais peuvent être présents du fait de l'activité

POTENTE Exposition	
1	Oui
2	Non
POTENTD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Travail au contact d'un réservoir humain

HUMAINE Exposition	
1	Oui
2	Non
HUMAINV Vivant ou mort	
1	Vivant
2	Mort
3	Vivant et mort
	Non renseigné
HUMAIND Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

SECTEURS D'ACTIVITES CONCERNES

Milieu de soins (incluant diagnostic et prévention, laboratoires d'analyses médicales)

SOINE Exposition	
1	Oui
2	Non

SOIND Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
SOINPE Probabilité d'exposition	
1	Faible
2	Moyen
3	Forte Non renseigné ou sans objet
SOINPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
SOINC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Milieu médico-social, social et éducatif

SOCIALE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
SOCIALD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Services et structures pour personnes âgées, enfants ou adultes handicapés

SOCIALAE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
SOCIALAD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SOCIALAPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
SOCIALAC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

SOCIALAR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALAO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALAN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALAMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Services et structures pour Secteur de l'enfance

SOCIALBE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOCIALBD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SOCIALBPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
SOCIALBC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

SOCIALBR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALBO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALBN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALBMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Autres structures à vocation sociale

SOCIALCE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOCIALCD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SOCIALCPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
SOCIALCC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet

SOCIALCR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALCO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALCN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
SOCIALCMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Autres secteurs d'activité

AUTH1E Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTH1D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Activités funéraires (thanathopraxie, soins funéraires)

AUTHAE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTHAD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AUTHAPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AUTHAC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHAR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHAO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHAN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHAMH	
Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Activités en milieu pénitentiaire, hors établissement sanitaire

AUTHBE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTHBD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AUTHBPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AUTHBC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHBR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHBO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHBN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHBMH	
Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Services à la personne (hors Q.408)

AUTHCE Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTHCD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AUTHCPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AUTHCC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHCR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHCO Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHCN Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHCMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Coiffure, soins esthétiques, thalassothérapie, manucure-pédicure, pratique de tatouage et du perçage

AUTHDE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTHDD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AUTHDPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AUTHDC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHDR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHDO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHDN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHDMH	
Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Autres (laboratoires de recherche ou de production)

AUTHEE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTHED	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
AUTHEPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AUTHEC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHER	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHEO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHEN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet
AUTHEMH	
Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

TYPES DE TACHES EXPOSANT AU RISQUE BIOLOGIQUE AU CONTACT D'UN RESERVOIR HUMAIN

Soins d'hygiène, nursing et assistance à la personne

SOINAE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
SOINAD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SOINAPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
SOINAC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINAR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINAO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINAN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

SOINAMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Soins médicalisés non invasifs

SOINBE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOINBD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
SOINBPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
SOINBC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINBR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINBO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINBN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

SOINBMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Soins médicalisés avec gestes invasifs

SOINCE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOINCD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
SOINCPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
SOINCC Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINCR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINCO Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
SOINCN Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

SOINCMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Gestes techniques en laboratoire d'analyse médicale, d'anatomo-pathologie et de recherche

SOINDE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOINDD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
SOINDPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
SOINDC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINDR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINDO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINDN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

SOINDMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Autres types de tâches (maintenance, ménage en milieu de soin)

SOINEE Exposition	
1	Oui
2	Non
SOINED Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
SOINEPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
SOINEC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINER Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINEO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
SOINEN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet

SOINEMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Travail au contact d'un réservoir animal

ANIMALE Exposition	
1	Oui
2	Non
ANIMALV Vivant ou mort	
1	Vivant
2	Mort
3	Vivant et mort Non renseigné
ANIMALD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

ACTIVITES CONCERNEES

Travail auprès d'animaux d'élevage agricole

ANIAGRE Exposition	
1	Oui
2	Non
ANIAGR Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

ANIAGRPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ANIAGRC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIAGRR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIAGRO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIAGRN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIAGRMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Travail auprès d'animaux de compagnie (élevage, vente, soins, service)

ANIDOME Exposition	
1	Oui
2	Non
ANIDOMD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

ANIDOMPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ANIDOMC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIDOMR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIDOMO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIDOMN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ANIDOMMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Travail exposant aux tiques

TIQE Exposition	
1	Oui
2	Non
TIQD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

TIQPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
TIQC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
TIQR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
TIQO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
TIQN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
TIQMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Travail exposant à des animaux sauvages en milieu naturel ou en captivité (hors tiques)

ANISAUE Exposition	
1	Oui
2	Non
ANISAUD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet

ANISAUPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ANISAUC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ANISAUR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ANISAUO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ANISAUN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ANISAUMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Travail en abattoirs (jusqu'à la première transformation de la viande)

ABATE Exposition	
1	Oui
2	Non
ABATD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus

	Non renseigné ou sans objet
ABATPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ABATC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ABATR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ABATO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ABATN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ABATMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Autres activités (ex : équarrissage, laboratoires d'analyses vétérinaires, laboratoire de recherche, taxidermie, fourrière, tannage des peaux, travail auprès d'animaux de laboratoire non germ-free...)

ASEC1E Exposition	
1	Oui
2	Non

ASEC1D Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASEC1PC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ASEC1C Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASEC1R Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASEC1O Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASEC1N Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASEC1MH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

AUTRES CONDITIONS D'EXPOSITION POTENTIELLE**AUTPOTENE**

1	Oui
2	Non
AUTPOTEND	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

TRAVAIL AU CONTACT D'UN RESERVOIR ENVIRONNEMENTAL (EAU, SOL, POUSSIÈRE...)

ASSAINE	Oui
	Non
ASSAIND	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet

Traitement des déchets

ASSAINAE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINAD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINAPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

ASSAINAC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINAR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINAO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINAN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINAMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Collecte et élimination des déchets

ASSAINBE Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINBD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINBPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

ASSAINBC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINBR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINBO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINBN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINBMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Tri, valorisation, compostage

ASSAINCE Exposition	
1 2	Oui Non
ASSAINCD Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASSAINCPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

ASSAINCC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINCR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINCO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINCN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINCMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Station d'épuration (voir aussi Q418)

ASSAINDE Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINDD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINDPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

ASSAINDC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINDR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINDO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINDN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINDMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Egouts, fosses septiques (voir aussi Q418)

ASSAINEE Exposition	
1 2	Oui Non
ASSAINED Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASSAINEPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

ASSAINEC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINER Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINEO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINEN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINEMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Activités au contact de l'eau douce (voir aussi Q418)

EAUDE Exposition	
1 2	Oui Non
EAUDD Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
EAUDPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

EAUDC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
EAUDR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
EAUDO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
EAUDN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
EAUDMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Activités en contact direct avec de la terre

ASSTERRE Exposition	
1 2	Oui Non
ASSTERRD Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASSTERRPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

ASSTERRC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSTERRR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSTERRO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSTERRN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSTERRMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Nettoyage, propreté (hors questions 402 à 404)

ASSAINFE Exposition	
1 2	Oui Non
ASSAINFD Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASSAINFPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

ASSAINFC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINFR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINFO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINFN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINFMH Moyen d'hygiène adapté	
1 2 3	Oui Non Sans objet Non renseigné

Maintenance de climatisation, tours aéro-réfrigérantes (changement des filtres par exemple,...)

ASSAINGE Exposition	
1 2	Oui Non
ASSAINGD Durée d'exposition	
1 2 3 4	< 2 heures De 2 à < 10 heures De 10 à < 20 heures 20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ASSAINGPC Protection collective	
1 2	Oui Non Non renseigné

ASSAINGC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINGR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSGO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINGN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINGMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Activités exposant aux poussières animales (cuir, laine, plumes, duvet,...)

ASSAINHE Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINHD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINHPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

ASSAINHC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINHR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINHO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINHN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINHMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet
	Non renseigné

Activités exposant aux poussières végétales hors poussières de bois (coton, sisal, compost, tourbe, céréales,...)

ASSAINIE Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINID Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINIPC Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

ASSAINIC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINIR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINIO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAININ Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ASSAINIMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Autres activités exposant à un environnement contaminé (ex: laboratoire d'analyses environnementales, entretien espaces verts en milieu urbain, travail en tranchées, galeries ou tunnels, blanchisserie non hospitalière, industrielle ou de détail, utilisation de fluides de coupe en phase aqueuse,...)

ASSAINJE	
Exposition	
1	Oui
2	Non
ASSAINJD	
Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINJPC	
Protection collective	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
ASSAINJC	
Protection individuelle cutanée	
C	Oui
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINJR	
Protection individuelle respiratoire	
R	Oui
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINJO	
Protection individuelle oculaire	
O	Oui
	Non renseigné ou sans objet
ASSAINJN	
Pas de protection	
N	Oui
	Non renseigné ou sans objet

ASSAINJMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

AGROE
Travail dans l'agro-alimentaire

1	Oui
2	Non

Industrie et laboratoire agroalimentaire

ILAE Exposition	
1	Oui
2	Non
ILAD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
ILAPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
ILAC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
ILAR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

ILAO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
ILAN Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
ILAMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

Autres (artisanat ou commerce de bouche, restauration,...)

AUTAGROE Exposition	
1	Oui
2	Non
AUTAGROD Durée d'exposition	
1	< 2 heures
2	De 2 à < 10 heures
3	De 10 à < 20 heures
4	20 heures ou plus Non renseigné ou sans objet
AUTAGROPC Protection collective	
1	Oui
2	Non Non renseigné
AUTAGROC Protection individuelle cutanée	
C	Oui Non renseigné ou sans objet
AUTAGROR Protection individuelle respiratoire	
R	Oui Non renseigné ou sans objet

AUTAGROO Protection individuelle oculaire	
O	Oui Non renseigné ou sans objet
AUTAGRON Pas de protection	
N	Oui Non renseigné ou sans objet
AUTAGROMH Moyen d'hygiène adapté	
1	Oui
2	Non
3	Sans objet Non renseigné

MISSION
Mission en zone tropicale

1	Oui
2	Non

ACTAUTR
Autres activités

1	Oui
2	Non

ACCORD DU SALARIE POUR UNE POST-ENQUETE

POSTR

Accord pour une post-enquête

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

COMPTE PENIBILITE (C3P)

C3P

1	Oui
2	Non
3	Sans objet (pour les salariés de la fonction publique, des régimes spéciaux et les travailleurs détachés)
	Non renseigné

JUGEMENT DU MEDECIN SUR LA QUALITE DU POSTE DE TRAVAIL

QUALA

Qualité du poste du point de vue : de l'organisation du travail

0	Non concerné
1	Très mauvais
2	Mauvais
3	Bon
4	Très bon
	Non renseigné

QUALB

Qualité du poste du point de vue : de la prévention des expositions à des contraintes physiques

0	Non concerné
1	Très mauvais
2	Mauvais
3	Bon
4	Très bon
	Non renseigné

QUALC

Qualité du poste du point de vue : de la prévention des expositions aux agents chimiques

0	Non concerné
1	Très mauvais
2	Mauvais
3	Bon
4	Très bon
	Non renseigné

QUALD**Qualité du poste du point de vue : de la prévention des expositions aux agents biologiques**

0	Non concerné
1	Très mauvais
2	Mauvais
3	Bon
4	Très bon
	Non renseigné

RENSEIGNEMENTS SUR L'AUTOQUESTIONNAIRE**(rempli par le médecin seul)****AUTORA****Quand l'autoquestionnaire a été rempli ?**

1	Avant l'examen médical
2	Après l'examen médical
3	Il n'a pas été rempli
	Non renseigné

AIDE**Le salarié a demandé de l'aide**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

CACHE**L'autoquestionnaire a été remis au médecin sous enveloppe cachetée**

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

PREVENTION DANS L'ETABLISSEMENT

CHS

Existence d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) pour cet établissement

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

NCHS

Si oui, nombre de réunions au cours des douze derniers mois

0 à 99	Nombre de réunions Non renseigné
--------	-------------------------------------

SYND

Présence de délégués syndicaux dans l'établissement ou l'entreprise

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

ELUS

Existence d'une représentation élue du personnel (DP, CE ou délégation unique) dans l'établissement

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

PROTEC

Existence dans l'établissement d'un salarié compétent pour la protection et la prévention des risques professionnels, désigné à ce titre par l'employeur

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

EXPT

au cours des 12 derniers mois, intervention dans l'établissement d'IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) ou d'autres consultants en santé-travail

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

DUE**Existence d'un document unique d'évaluation (DUE) des risques**

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

DUEMOIS**Si oui : le DUE a été élaboré ou actualisé au cours des 12 derniers mois**

1	Oui
2	Non Non renseigné

DUMDT**Si oui : médecin du travail consulté par la direction pour le DUE**

1	Oui
2	Non Non renseigné

PREV**Si oui : mise en œuvre d'un plan de prévention suite à l'évaluation des risques**

1	Oui
2	Non
3	Ne sait pas Non renseigné

FICHENT**Une fiche d'entreprise a été élaborée**

1	Oui
2	Non Non renseigné

FICHMOIS**Si oui : la fiche d'entreprise a été élaborée ou actualisée au cours des 12 derniers mois**

1	Oui
2	Non Non renseigné

Autoquestionnaire

AQ1

Vivez-vous en couple

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ2a

Est-ce qu'à votre domicile vivent un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ2b

Est-ce qu'à votre domicile vivent un ou plusieurs enfants de moins de 3 à 10 ans

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ3

Aidez-vous régulièrement une personne dépendante ou handicapée dans les tâches quotidiennes

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ4

Dans mon travail, je dois apprendre des choses nouvelles

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ5

Dans mon travail, j'effectue des tâches répétitives

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ6**Mon travail me demande d'être créatif**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ7**Mon travail me permet souvent de prendre des décisions moi-même**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ8**Mon travail demande un haut niveau de compétence**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ9**Dans ma tâche, j'ai très peu de liberté pour décider comment je fais mon travail**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ10**Dans mon travail, j'ai des activités variées**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ11**J'ai la possibilité d'influencer le déroulement de mon travail**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ12**J'ai l'occasion de développer mes compétences professionnelles**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ13**Mon travail demande de travailler très vite**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ14**Mon travail demande de travailler intensément**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ15**On me demande d'effectuer une quantité de travail excessive**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ16**Je dispose du temps nécessaire pour exécuter correctement mon travail**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ17**Je reçois des ordres contradictoires de la part d'autres personnes**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ18**Mon travail nécessite de longues périodes de concentration intense**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ19**Mes tâches sont souvent interrompues avant d'être achevées, nécessitant de les reprendre plus tard**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ20**Mon travail est très "bousculé"**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ21**Attendre le travail de collègues ou d'autres départements ralentit souvent mon propre travail**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ22**Mon supérieur se sent concerné par le bien être de ses subordonnés**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ23**Mon supérieur prête attention à ce que je dis**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ24**Mon supérieur m'aide à mener ma tâche à bien**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ25**Mon supérieur réussit facilement à faire collaborer ses subordonnés**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ26**Les collègues avec qui je travaille sont des gens professionnellement compétents**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ27**Les collègues avec qui je travaille me manifestent de l'intérêt**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ28**Les collègues avec qui je travaille sont amicaux**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ29**Les collègues avec qui je travaille m'aident à mener les tâches à bien**

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ30**Je reçois le respect que je mérite de mes supérieurs**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ31**Je reçois le respect que je mérite de mes collègues**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ32**Au travail je bénéficie d'un soutien satisfaisant dans les situations difficiles**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ33**On me traite injustement dans mon travail**

1	Pas d'accord
2	D'accord et ça ne me dérange pas
3	D'accord et ça me dérange un peu
4	D'accord et ça me dérange
5	D'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ34**Je suis en train de vivre ou je m'attends à vivre un changement indésirable dans la situation de travail**

1	Pas d'accord
2	D'accord et ça ne me dérange pas
3	D'accord et ça me dérange un peu
4	D'accord et ça me dérange
5	D'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ35**Mes perspectives de promotion sont faibles**

1	Pas d'accord
2	D'accord et ça ne me dérange pas
3	D'accord et ça me dérange un peu
4	D'accord et ça me dérange
5	D'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ36**Ma sécurité d'emploi est menacée**

1	Pas d'accord
2	D'accord et ça ne me dérange pas
3	D'accord et ça me dérange un peu
4	D'accord et ça me dérange
5	D'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ37**Ma position professionnelle actuelle correspond bien à ma formation**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ38**Vu tous mes efforts, je reçois le respect et l'estime que je mérite à mon travail**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ39**Vu tous mes efforts, mes perspectives de promotion sont satisfaisantes**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ40**Vu tous mes efforts, mon salaire est satisfaisant**

1	D'accord
2	Pas d'accord et ça ne me dérange pas
3	Pas d'accord et ça me dérange un peu
4	Pas d'accord et ça me dérange
5	Pas d'accord et ça me dérange beaucoup
	Non renseigné

AQ41 Mon travail a du sens pour moi

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ42 Mes proches me disent que je ne suis pas assez disponible à cause de mon travail

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ43 Mes responsabilités familiales sont un obstacle à mon épanouissement professionnel

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AQ44

Au cours des 12 derniers mois, dans mon travail, il m'est arrivé de devoir faire des choses qui heurtaient ma conscience professionnelle ou mes valeurs personnelles

1	Souvent
2	Parfois
3	Une fois
4	Jamais
	Non renseigné

AQ45

Comment est votre état de santé général ?

1	Très bon
2	Bon
3	Moyen
4	Mauvais
5	Très mauvais
	Non renseigné

AQ46

Avez-vous actuellement une ou plusieurs maladies chroniques ?

Une maladie chronique est une maladie qui dure (ou durera) longtemps, qui revient (ou reviendra) régulièrement. Les allergies telles que le rhume des foins ne sont pas des maladies chroniques, ni les grippes, ou les angines à répétition.

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ47

Etes-vous limité(e) depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ?

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ48

Est-ce que vous avez une reconnaissance de travailleur handicapé

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ49

Pensez-vous que votre travail influence votre santé ?

1	Non, mon travail n'influence pas ma santé
2	Oui, mon travail est plutôt bon pour ma santé
3	Oui, mon travail est plutôt mauvais pour ma santé
	Non renseigné

AQ50

Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de mon travail

1	Pas du tout d'accord
2	Pas d'accord
3	D'accord
4	Tout à fait d'accord
	Non renseigné

AU COURS DES 2 DERNIERES SEMAINES, SELON QUELLE FREQUENCE AVEZ-VOUS ETE GENE(E) PAR LES PROBLEMES SUIVANTS :

AQ51

Peu d'intérêt ou de plaisir à faire les choses

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours
	Non renseigné

AQ52

Etre triste, déprimé(e) ou désespéré(e)

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours
	Non renseigné

AQ53**Difficultés à s'endormir ou à rester endormi(e), ou dormir trop**

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ54**Se sentir fatigué(e) ou manquer d'énergie**

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ55**Avoir peu d'appétit ou manger trop**

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ56**Avoir une mauvaise opinion de soi-même, ou avoir le sentiment d'être nul(le), ou d'avoir reçu sa famille ou s'être déçu(e) soi-même**

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ57**Avoir du mal à se concentrer, par exemple, pour lire le journal ou regarder la télévision**

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ58

Bouger ou parler si lentement que les autres auraient pu le remarquer, ou au contraire, être si agité(e) que vous avez eu du mal à tenir en place par rapport à d'habitude

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

AQ59

Penser qu'il vaudrait mieux mourir ou envisager de vous faire du mal d'une manière ou d'une autre

0	Jamais
1	Plusieurs jours
2	Plus de la moitié du temps
3	Presque tous les jours Non renseigné

Vous arrive-t-il de vivre au travail les situations difficiles décrites ci-dessous (de la question AQ60_11 à la question AQ60_93) ?

Une ou plusieurs personnes se comporte(nt) systématiquement avec vous de la façon suivante...

- Vous ignore, fait comme si vous n'étiez pas là

AQ60_11	
Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_12	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_13	
Non, ne vous ignore pas	
1	Oui
0	Non

- Vous empêche de vous exprimer

AQ60_21	
Actuellement	
1	Oui
0	Non

AQ60_22	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_23	
Non, ne vous empêche pas de vous exprimer	
1	Oui
0	Non

- Vous ridiculise en public

AQ60_31	
Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_32	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_33	
Non, ne vous ridiculise pas en public	
1	Oui
0	Non

- Critique injustement votre travail

AQ60_41	
Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_42	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_43	
Non, ne critique pas injustement votre travail	
1	Oui
0	Non

- Vous charge de tâches inutiles ou dégradantes

AQ60_51	
Actuellement	
1	Oui
0	Non

AQ60_52 Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_53 Non, ne vous charge pas de tâches inutiles ou dégradantes	
1	Oui
0	Non

- Sabote votre travail, vous empêche de travailler correctement

AQ60_61 Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_62 Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_63 Non, ne sabote pas votre travail, ne vous empêche pas de travailler correctement	
1	Oui
0	Non

- Laisse entendre que vous êtes mentalement dérangé(e)

AQ60_71 Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_72 Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_73 Non, ne laisse pas entendre que vous êtes mentalement dérangé(e)	
1	Oui
0	Non

- Vous dit des choses obscènes ou dégradantes

AQ60_81	
Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_82	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_83	
Non, ne vous dit pas des choses obscènes ou dégradantes	
1	Oui
0	Non

- Vous fait des propositions à caractère sexuel de façon insistante

AQ60_91	
Actuellement	
1	Oui
0	Non
AQ60_92	
Dans le passé	
1	Oui
0	Non
AQ60_93	
Non, ne vous fait pas des propositions à caractère sexuel	
1	Oui
0	Non

Si vous avez coché une case « oui actuellement » (dans le groupe de questions de AQ60_11 à AQ60_93) ?

cette ou ces personnes sont-elles...

AQ61_11	
- Majoritairement des hommes	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AQ61_12	
- Majoritairement des femmes	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ61_13 - Indifféremment des hommes ou des femmes	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AQ61_21 - Un (ou des) supérieur(s) hiérarchique(s)	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AQ61_22 - Un ou des collègue(s)	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AQ61_23 - Un ou des subordonné(s)	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné
AQ61_24 - Un (ou des) clients(s), usager(s), patient(s)	
1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ62_1

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime, de la part du public, dans le cadre de votre travail d'une agression verbale ?

1	Oui
2	Non
3	Non concerné
	Non renseigné

AQ62_1NB

Nombre annuel d'agressions verbales de la part du public

01 à 99	Nombre annuel d'agressions verbales
	Non renseigné

SI AQ62_1 = '1'

AQ62_2

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime, de la part du public, dans le cadre de votre travail d'une agression physique ou sexuelle

1	Oui
2	Non
3	Non concerné Non renseigné

AQ62_2NB

Nombre annuel d'agressions physiques ou sexuelles de la part du public

01 à 99	Nombre annuel d'agressions physiques ou sexuelles Non renseigné
---------	--

SI AQ62_2 = '1'

AQ63_1

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime, de la part de vos collègues ou de vos supérieurs, dans le cadre de votre travail d'une agression verbale

1	Oui
2	Non
3	Non concerné Non renseigné

AQ63_1NB

Nombre annuel d'agressions verbales de la part de vos collègues ou de vos supérieurs hiérarchiques,

01 à 99	Nombre annuel d'agressions verbales Non renseigné
---------	--

SI AQ63_1 = '1'

AQ63_2

Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été victime, de la part de vos collègues ou de vos supérieurs hiérarchiques, dans le cadre de votre travail d'agressions physiques ou sexuelles ?

1	Oui
2	Non
3	Non concerné Non renseigné

AQ63_2NB

Nombre annuel d'agressions physiques ou sexuelles de la part de vos collègues ou de vos supérieurs hiérarchiques,

01 à 99	Nombre annuel d'agressions physiques ou sexuelles Non renseigné
---------	--

SI AQ63_2 = '1'

AQ64

Au cours des 12 derniers mois, combien avez-vous eu d'arrêts de maladie (hors accidents de travail ou maternité) ?

0	Pas d'arrêt
1	1 arrêt
2	2 arrêts
3	3 arrêts ou plus
	Non renseigné

AQ65

Au total, combien de jours ces arrêts ont-ils représenté ?

1 à 365	Nombre de jours
	Non renseigné

AQ66

Au cours des 12 derniers mois, au cours de votre travail, combien avez-vous eu d'accidents de travail, même bénins, qui vous ont obligés à vous faire soigner (hors trajet)

0	Pas d'accident
1	1 accident
2	2 accidents
3	3 accidents ou plus
	Non renseigné

AQ67

Combien de jours d'arrêt de travail du fait de ces accidents ?

0 à 365	Nombre de jours
	Non renseigné

AQ68

Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé d'interrompre ou de refuser une tâche pour préserver votre santé ou votre sécurité

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ69

Si oui, d'autres collègues ont-ils fait la même chose en même temps que vous ?

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

AQ70

Avez-vous discuté avec quelqu'un du contenu de ce questionnaire pendant que vous le remplissiez ?

1	Oui
2	Non
	Non renseigné

Annexe : Correspondance CSP 2003 – FAP 2009

Regroupement des CSP en FAP

CSP 2003	FAP 2009
111A,111F,121A,121F,122A,131A,131F	A0Z00
111D,111E,121D,121E,131D,131E	A0Z01
122B	A0Z02
100X, 691E	A0Z40
691B	A0Z41
533B,691F	A0Z42
691A	A0Z43
111B,121B,131B	A1Z00
111C,121C,131C	A1Z01
691C	A1Z40
631A	A1Z41
691D	A1Z42
471A,471B,480A	A2Z70
381A,381B,381C	A2Z90
122C	A3Z00
692A	A3Z40
656A,656B,656C	A3Z41
389C,480B	A3Z90
671A,671B,671C,671D	B0Z20
681A	B0Z21
211H,621A,621B,621D,621E,621F,621G	B1Z40
211A,632A	B2Z40
214D,632B	B2Z41
624D	B2Z42
632C	B2Z43
211C,632E	B2Z44
681B	B3Z20
211D,632F	B4Z41
211B,632D,632J	B4Z42
211E,633A	B4Z43
211F,632G,632H	B4Z44
621C,651A	B5Z40
472B	B6Z70
211J,472C,472D	B6Z71
472A	B6Z72
481A,481B	B6Z73
312F,382B	B7Z90
382A,382C	B7Z91
672A	C0Z20
622A,622B,622C,622D,622E,622F,622G	C1Z40
473B,473C	C2Z70
473A	C2Z71
482A	C2Z80
673A,673B	D0Z20
628C,628D	D1Z40
623F,623G	D1Z41
211G,212B,623A,634B	D2Z40

623B	D2Z41
623C,623D,623E	D2Z42
673C,682A	D3Z20
624A,624B,624C,624E,624G	D4Z40
624F	D4Z41
474B,474C	D6Z70
474A	D6Z71
212C,212D,483A	D6Z80
674A	E0Z20
674B,674C	E0Z21
674D	E0Z22
674E	E0Z23
676E	E0Z24
625A,626A	E1Z40
625C	E1Z41
625E,625F,625G	E1Z42
625H,626B,637A	E1Z43
626C	E1Z44
479A,625B,628F	E1Z46
628G	E1Z47
475A,475B,485A	E2Z70
484A,484B	E2Z80
675A	F0Z20
627A,627B,627C	F1Z40
213A,635A	F1Z41
675B	F2Z20
214A,214B	F3Z40
627D	F3Z41
675C	F4Z20
214C,627E,627F	F4Z41
476A,476B,485B	F5Z70
628A,634D	G0A40
628B,633D	G0A41
216C,633B	G0A42
632k	G0A43
216B,634A	G0B40
212A,216A,633C,634C	G0B41
477B,477C,477D,486A,486B,486C,486D	G1Z70
479B	G1Z71
486E	G1Z80
380A,383B,384B,385B,386D,386E	H0Z90
387E,387F	H0Z91
387C,387D	H0Z92
676A,676B,676C,676D	J0Z20
652A,652B,653A	J1Z40
487A,487B	J1Z80
217A,526E,642A,642B	J3Z40
641B	J3Z41
643A,644A	J3Z42
217B,218A,641A	J3Z43
651B,654A,654B,654C	J3Z44

655A	J4Z40
546A	J4Z60
466C,477A	J4Z80
546D,546E	J5Z60
546C	J5Z61
546B	J5Z62
226B,466A,466B	J5Z80
389A,451D	J6Z90
389B	J6Z91
387B	J6Z92
685A	K0Z20
210x,214E,214F,217D,637B,637D	K0Z40
542A,542B	L0Z60
543A,543B,543C	L1Z60
313A,541A,541B,541C,541D	L2Z60
543D,543E,543F,543G,543H	L2Z61
461A,461B,461C	L3Z80
461E,461F	L4Z80
461D	L4Z81
312C,312D,372A,372B,373A,373B,373C,373D	L5Z90
372E	L5Z91
372C,372D	L5Z92
232A,233A,233B,233C,233D	L6Z00
231A,371A	L6Z90
544A	M0Z60
478A	M1Z80
478B,478C,478D	M1Z81
388A,388C	M2Z90
388B	M2Z91
388E	M2Z92
312E,383A,384A,385A,386A,386B,386C	N0Z90
342E,342F,342G,342H	N0Z91
522A	P0Z60
523A,523B,523C,523D,524A,524B,524C,524D	P0Z61
533C	P0Z61
521A,521B	P0Z62
451C	P1Z80
451E,451F,451G,451H	P1Z81
451A,451B	P1Z82
331A,332A,332B,333B,333E,333F,351A	P2Z90
333C,333D	P2Z91
334A	P2Z92
312A,312B,312G	P3Z90
333A	P3Z91
531A,531C,532A,532B,532C,533A	P4Z60
531B	P4Z61
452A,452B	P4Z80
545A,545B,545C,545D	Q0Z60
467A,467B	Q1Z80
467C,467D	Q1Z81
376A,376B,376C,376D	Q2Z90

226A,376E,376F	Q2Z91
551A	R0Z60
552A,554J	R0Z61
219A,554A	R1Z60
554B,554C	R1Z61
554D,554E,554F,554G	R1Z62
556A	R1Z63
553A,553B,553C,554H	R1Z66
555A	R1Z67
225A,463A,463B,463C,463D	R2Z80
463E	R2Z83
220x,222A,222B,223A,223B,223C,223D,223E	R3Z80
223F,223G,223H,462A,462B,462D	R3Z80
221A,221B	R3Z81
462C,462E	R3Z82
374B,374C,374D	R4Z90
382D,383C,384C,385C,387A,388D	R4Z91
374A	R4Z92
226C,376G	R4Z93
215D,683A	S0Z20
215B,625D,636A	S0Z40
215C,636B	S0Z41
215A,636C	S0Z42
561D	S1Z20
636D	S1Z40
488A	S1Z80
561E,561F	S2Z60
561A,561B,561C	S2Z61
468A	S2Z80
468B	S2Z81
224A,224B,224C,224D	S3Z00
377A,488B	S3Z90
217C,562A,562B	T0Z60
563C	T1Z60
563B	T2A60
563A	T2B60
564A	T3Z60
534A,534B	T3Z61
217E,525A,525B,525C,684A	T4Z60
525D	T4Z61
628E,684B	T4Z62
227C,227D,564B	T6Z61
464A	U0Z80
464B	U0Z81
375A,375B	U0Z90
372F,425A	U0Z91
352A,353A	U0Z92
353B,353C,465B,637C	U1Z80
465C	U1Z81
465A	U1Z82
354B,354C,354D,354E,354F,354G	U1Z91

352B	U1Z92
354A	U1Z93
526A,526B,526C,526D	V0Z60
431A,431B,431C,431D,431F,431G	V1Z80
431E	V1Z81
311A,311B,344A,344B,344C	V2Z90
311C	V2Z91
311E	V2Z92
311F,344D	V2Z93
433A,433D	V3Z70
433B,433C	V3Z71
432A,432B,432C,432D	V3Z80
311D	V3Z90
343A	V4Z80
434A,434D,434E,434F,434G	V4Z83
434B,434C	V4Z85
227A	V5Z00
435A,435B	V5Z81
424A	V5Z82
422D,422E	V5Z84
421A,421B	W0Z80
341A,422A,422B,422C	W0Z90
227B,341B	W0Z91
342A,342B,342C,342D	W0Z92
423A,423B	W1Z80
335A	X0Z00
441A,441B	X0Z01
Autre	ZZZZZ